



Bulletin Officiel

N° 5737 Jeudi 22 Novembre 2018

— 19^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

AVIS DU CMF

AGREMENTS DE CHANGEMENT DE DENOMINATION ET DE CHANGEMENT DE CATEGORIE

SICAV BH PLACEMENT 2

AGREMENT DE CHANGEMENT DU DIRIGEANT D'UNE SOCIETE DE GESTION

ATTIJARI GESTION 2

STB MANAGER 3

AGREMENT DE LA REPRISE DES ACTIVITES DELEGUEES DE LA GESTION ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE DES OPCVM

BIAT ASSET MANAGEMENT 3

AGREMENT DE LIQUIDATION ANTICIPEE D'OPCVM

FCP IRADETT 20 4

FCP IRADETT 100 4

FCP SMART CROISSANCE 5

AGREMENT DE LIQUIDATION D'UN OPCVM SUITE A L'EXPIRATION DE SA DUREE DE VIE

FCP VALEURS QUIETUDE 2018 5

AVIS DES SOCIETES

DISSOLUTION ANTICIPEE ET LIQUIDATION D'OPCVM

FCP IRADETT 100 6

FCP SMART CROISSANCE 6

FCP IRADETT 20 7

LIQUIDATION D'UN OPCVM SUITE A L'EXPIRATION DE SA DUREE DE VIE

FCP VALEURS QUIETUDE 2018 7

EMPRUNT OBLIGATAIRE

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING « CIL 2018-1 » 8-12

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE – BTK - 13-18

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

TUNISIE LEASING ET FACTORING 2018 SUBORDONNE 19-25

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

UNIFACTOR 2018 26-29

AUGMENTATION DE CAPITAL

TUNISIE LEASING ET FACTORING 30-33

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

SOPAT – AGO - 34

STIP – AGO – AGE - 35

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

36-37

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

- SOPAT

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

- UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING - U.A.D.H

AVIS DU CMF

AGREMENTS DE CHANGEMENT DE DENOMINATION ET DE CHANGEMENT DE CATEGORIE

SICAV BH PLACEMENT

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 12 février 1994
Siège social : Immeuble Assurances SALIM- lotissement AFH/BC5
Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis

Le Collège du Conseil du Marché Financier, a décidé en date du 21 novembre 2018 d'octroyer :

- Un agrément pour le changement de la dénomination de « SICAV BH PLACEMENT » en « SICAV BH CAPITALISATION ».
- Un agrément pour le changement de la catégorie de « SICAV BH PLACEMENT » de SICAV mixte à SICAV obligataire.

2018 - AC - 262

AVIS DU CMF

AGREMENT DE CHANGEMENT DU DIRIGEANT D'UNE SOCIETE DE GESTION

ATTIJARI GESTION

Société de gestion de portefeuilles de valeurs Mobilières pour le compte de tiers
Agrément du CMF n°23-2007 du 20 novembre 2007
Adresse : Immeuble Fékih- rue des lacs de Mazurie
1053 Les Berges du Lac

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 21 novembre 2018, d'octroyer son agrément à la société de gestion ATTIJARI GESTION pour le changement d'un des dirigeants de la société mentionnés à l'article 148 du Règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers et ce, par la désignation de Monsieur Hichem BEN ROMDHANE en tant que Directeur Général.

2018 - AC - 263

AVIS DU CMF

AGREMENT DE CHANGEMENT DU DIRIGEANT D'UNE SOCIETE DE GESTION

STB MANAGER

Société de gestion d'OPCVM

Agrément du CMF n° 01-2002 du 19 février 2002

Adresse : Immeuble STB – 34, rue Hédi Karray
Cité des Sciences- 1004 El Menzah IV

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 21 novembre 2018, d'octroyer son agrément à la société de gestion STB MANAGER pour le changement d'un des dirigeants de la société mentionnés à l'article 148 du Règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers et ce, par la désignation de Madame Saloua MOUSCOU en tant que Président Directeur Général.

2018 - AC - 264

AVIS DU CMF

AGREMENT DE LA REPRISE DES ACTIVITES DELEGUEES DE LA GESTION ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE DES OPCVM

BIAT ASSET MANAGEMENT

Société de gestion d'OPCVM

Agrément du CMF n° 03-2002 du 9 mai 2002

Adresse : Immeuble Youssef Towers, Bloc A - rue du Dinar
Les Jardins du Lac II – 1053 Tunis

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 21 novembre 2018, d'octroyer son agrément à la société de gestion TRADERS INVESTMENT MANAGERS pour la reprise des activités déléguées de la gestion administrative et comptable des OPCVM.

2018 - AC - 265

AVIS DU CMF

AGREMENT DE LIQUIDATION ANTICIPEE D'OPCVM

FCP IRADETT 20

Fonds Commun de Placement de catégorie mixte
Agrément du CMF n°19-2006 du 24 mai 2006

Adresse : Carré de l'Or - Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 21 novembre 2018, d'agréer la liquidation anticipée du fonds commun de placement « FCP IRADETT 20 ».

2018 - AC - 266

AVIS DU CMF

AGREMENT DE LIQUIDATION ANTICIPEE D'OPCVM

FCP IRADETT 100

Fonds Commun de Placement de catégorie mixte
Agrément du CMF n°17-2006 du 24 mai 2006

Adresse : Carré de l'Or - Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 21 novembre 2018, d'agréer la liquidation anticipée du fonds commun de placement « FCP IRADETT 100 ».

2018 - AC - 267

AVIS DU CMF

AGREMENT DE LIQUIDATION ANTICIPEE D'OPCVM

FCP SMART CROISSANCE

Fonds Commun de Placement de catégorie mixte
Agrément du CMF n°28-2010 du 28 Juillet 2010
Adresse : 5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 21 novembre 2018, d'agréer la liquidation anticipée du fonds commun de placement « FCP SMART CROISSANCE ».

2018 - AC - 268

AVIS DU CMF

AGREMENT DE LIQUIDATION D'UN OPCVM SUITE A L'EXPIRATION DE SA DUREE DE VIE

FCP VALEURS QUIETUDE 2018

Fonds Commun de Placement de catégorie mixte
Agrément du CMF n°18-2013 du 14 juin 2013
Adresse : Immeuble Integra, Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 21 novembre 2018, d'agréer la liquidation du fonds commun de placement «FCP VALEURS QUIETUDE 2018 », suite à l'expiration de sa durée de vie.

2018 - AC - 269

AVIS DE SOCIETES

DISSOLUTION ANTICIPEE ET LIQUIDATION D'UN OPCVM

FCP IRADETT 100

Fonds Commun de Placement de catégorie mixte

Agrément du CMF n°17-2006 du 24 mai 2006

Adresse : Carré de l'Or - Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

L'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-, intermédiaire en bourse, gestionnaire de « FCP IRADETT 100 » porte à la connaissance des porteurs de parts et du public que son Conseil d'Administration réuni en date du 21 juin 2018, après avoir pris acte de la faible évolution de l'actif géré de « FCP IRADETT 100 » depuis son lancement , a décidé de le dissoudre par anticipation.

A cet effet, et en application des dispositions de l'article 18 du règlement intérieur du fonds et de l'article 32 du Code des Organismes de Placement Collectif, l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS a déposé auprès du Conseil du Marché Financier un dossier d'agrément de la dissolution anticipée et de la liquidation de «FCP IRADETT 100 ».

Le Collège du Conseil du Marché Financier réuni en date du 21 novembre 2018 a décidé d'agréer la liquidation anticipée de «FCP IRADETT 100».

La date d'entrée en vigueur de la liquidation est fixée au 23 novembre 2018. Par conséquent, les demandes de souscription et de rachat ne seront plus acceptées à partir de cette date.

En application des dispositions de l'article 22 du Code des Organismes de Placement Collectif, l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS, assume les fonctions de liquidateur du fonds.

2018 - AS - 6289

AVIS DE SOCIETES

DISSOLUTION ANTICIPEE ET LIQUIDATION D'UN OPCVM

FCP SMART CROISSANCE

Fonds Commun de Placement de catégorie mixte

Agrément du CMF n°28-2010 du 28 Juillet 2010

Adresse : 5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

SMART ASSET MANAGEMENT, gestionnaire de « FCP SMART CROISSANCE » porte à la connaissance des porteurs de parts et du public que son Conseil d'Administration réuni en date du 28 Septembre 2018, après avoir pris acte de la faible évolution de l'actif géré du fonds, a décidé de le dissoudre par anticipation.

A cet effet, et en application des dispositions de l'article 15 du règlement intérieur du fonds et de l'article 32 du Code des Organismes de Placement Collectif, SMART ASSET MANAGEMENT a déposé auprès du Conseil du Marché Financier un dossier d'agrément de la dissolution anticipée et de la liquidation de «FCP SMART CROISSANCE ».

Le Collège du Conseil du Marché Financier réuni en date du 21 novembre 2018 a décidé d'agréer la liquidation anticipée de «FCP SMART CROISSANCE».

La date d'entrée en vigueur de la liquidation est fixée au 23 novembre 2018. Par conséquent, les demandes de souscription et de rachat ne seront plus acceptées à partir de cette date.

En application des dispositions de l'article 22 du Code des Organismes de Placement Collectif, SMART ASSET MANAGEMENT, assume les fonctions de liquidateur du fonds.

2018 - AS - 6290

AVIS DE SOCIETES

DISSOLUTION ANTICIPEE ET LIQUIDATION D'UN OPCVM

FCP IRADETT 20

Fonds Commun de Placement de catégorie mixte
Agrément du CMF n°19-2006 du 24 mai 2006

Adresse : Carré de l'Or - Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

L'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-, intermédiaire en bourse, gestionnaire de « FCP IRADETT 20 » porte à la connaissance des porteurs de parts et du public que son Conseil d'Administration réuni en date du 21 juin 2018, après avoir pris acte de la faible évolution de l'actif géré de « FCP IRADETT 20 » depuis son lancement , a décidé de le dissoudre par anticipation.

A cet effet, et en application des dispositions de l'article 18 du règlement intérieur du fonds et de l'article 32 du Code des Organismes de Placement Collectif, l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS a déposé auprès du Conseil du Marché Financier un dossier d'agrément de la dissolution anticipée et de la liquidation de «FCP IRADETT 20 ».

Le Collège du Conseil du Marché Financier réuni en date du 21 novembre 2018 a décidé d'agréer la liquidation anticipée de «FCP IRADETT 20».

La date d'entrée en vigueur de la liquidation est fixée au 23 novembre 2018. Par conséquent, les demandes de souscription et de rachat ne seront plus acceptées à partir de cette date.

En application des dispositions de l'article 22 du Code des Organismes de Placement Collectif, l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS, assume les fonctions de liquidateur du fonds.

2018 - AS - 6291

AVIS DE SOCIETES

LIQUIDATION D'UN OPCVM SUITE A L'EXPIRATION DE SA DUREE DE VIE

FCP VALEURS QUIETUDE 2018

Fonds Commun de Placement de catégorie mixte
Agrément du CMF n°18-2013 du 14 juin 2013

Adresse : Immeuble Integra, Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène

TUNISIE VALEURS, gestionnaire de FCP VALEURS QUIETUDE 2018, porte à la connaissance des porteurs de parts et du public qu'en application:

- des dispositions de l'article 32 du Code des Organismes de Placement Collectif, elle a obtenu en date du 21 novembre 2018 l'agrément de la liquidation du fonds.
- des dispositions de l'article 22 du code des Organismes de Placement Collectif, elle assume les fonctions de liquidateur du fonds.

La date d'entrée en vigueur de la liquidation est fixée au 21 novembre 2018.

2018 - AS - 6292

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Janvier 2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire

« CIL 2018-1 »

Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **26 avril 2018** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2018, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **9 octobre 2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de cinq (5) Millions de Dinars susceptible d'être porté à quinze (15) Millions de Dinars et a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « CIL 2018/1 » comme suit :

- Montant : **5 Millions** de Dinars susceptible d'être porté à **15 Millions** de Dinars ;
- Durée : **5 ans** ;
- Taux : **10,6%** et/ou **TMM+2,5%** brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Renseignements relatifs à l'opération :

Dénomination de l'emprunt : « CIL 2018-1 »

Montant : 5 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 15 000 000 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2018-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

- Suite -

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Un taux fixe de 10,6% brut par an et/ou variable TMM+2,5%, ce dernier correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (à savoir du mois d'octobre 2017 au mois de septembre 2018) majorée de 2,5%.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 10,6% l'an.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : 2,5% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.

Durée totale :

Les obligations « CIL 2018-1 » seront émises sur une durée de 5 ans:

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de 3 ans.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,643 Années.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

- Suite -

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17 janvier 2019**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **17 janvier 2019**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **17 janvier 2024**.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **17 Janvier** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **17 Janvier 2020**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **13 novembre 2018** et clôturées au plus tard le **17 janvier 2019**.

Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (**15.000.000 DT**) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de **150 000** obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à **15.000.000** dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17 janvier 2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **11 février 2019**, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **13 novembre 2018** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement « CGI »**, intermédiaire en bourse, 16 Avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis.

- Suite -

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **CIL 2018-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement «CGI», Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Garantie : Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

Notation de la société :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée '**BBB-(tun)**' à long terme avec perspective d'avenir **stable** et '**F3 (tun)**' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du **12 Juillet 2018**.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB-(tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **23 Octobre 2018**.

Cotation en bourse :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL », s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **CIL 2018-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » s'engage dès la clôture de l'emprunt «**CIL 2018-1** » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 18-1011 en date du 29 Octobre 2018, du document de référence « CIL 2018 » enregistré par le CMF sous le n° 18-006 en date du 09 Octobre 2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Janvier 2019.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la CIL et de la CGI au 16 avenue Jean Jaurès 1001 Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité de la Compagnie Internationale de leasing « CIL » relatifs au quatrième trimestre 2018 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet, au plus tard le 20 janvier 2019.

AVIS DE SOCIETES

**Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné
sans recours à l'appel public à l'épargne**

BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE
BTK – GROUPE BPCE
 Société Anonyme au capital de 200 000 000 Dinars
 Siège social : 10 bis, Avenue Mohamed V- 1001- TUNIS
 Registre de Commerce : B 152691996
 Tél. : 71 204 000 Fax : 71 343106

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE
«Emprunt Subordonné BTK 2018-1»

De 10.000.000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 15.000.000 de dinars
Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

1 - Décisions à l'origine de l'emprunt

L'Assemblée Générale Ordinaire de la BTK, réunie le 19 Juillet 2018, a décidé d'émettre au cours des exercices 2018 et 2019, un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires ou subordonnés pour un montant total maximum de 50 millions de dinars à réaliser en une ou plusieurs tranches et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités, les conditions et accomplir les formalités nécessaires à l'émission de ces emprunts.

Le Conseil d'Administration, réuni le 4 octobre 2018, a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné pour un montant maximum de 30 millions de dinars en une ou plusieurs tranches sans recours à l'appel Public à l'Epargne aux conditions suivantes :

- Durée : 5 ans ;
- Taux d'intérêts au choix de l'investisseur :
 - Taux Variable : Entre TMM+3% et TMM + 3,5% brut maximum l'an.
 - Taux Fixe : Entre 10,5% brut l'an et 11,0% brut maximum l'an.
 - Date prévue pour la clôture des opérations de souscription : 31 décembre 2018

Le Conseil d'Administration a également délégué tout pouvoir au Directeur Général de la BTK pour fixer les modalités et les conditions de chaque tranche de l'émission de l'emprunt obligataire en fonction des conditions du marché.

A cet effet, la Direction Générale a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné pour un montant de 10 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 15 millions de dinars selon les conditions suivantes :

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
5 ans	Taux Fixe : 10,5% Taux Variable : TMM + 3,00%	Constant par 1/5 ^{ème} à partir de la 1 ^{ère} année

- Suite -

2-Renseignements relatifs à l'opération

Montant : L'emprunt obligataire « Emprunt Subordonné BTK 2018-1 » est d'un montant de 10 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 15 000 000 de dinars divisé en 100 000 obligations susceptibles d'être portées à 150 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier - CMF.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **26/10/2018** et clôturés au plus tard le **31/12/2018**.

Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (15 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit un maximum de 150 000 obligations subordonnées.

En cas de non placement intégral de l'émission au **31/12/2018** et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la Banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

But de l'émission : L'émission de l'emprunt obligataire subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2018-1» permettra à la banque de disposer d'une ressource longue pour financer les projets d'investissement des PME.

A ce titre, cet emprunt subordonné permettra à la Banque de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°2018-06 du 5 juin 2018 relative aux normes d'adéquation des fonds propres applicables aux Banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

3-Caractéristiques des titres émis

La législation sous laquelle les titres sont créés : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance ci-dessous). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations.

Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Dénomination de l'emprunt : « Emprunt Subordonné BTK 2018-1 »

Nature des titres : Titres de créance

- Suite -

Forme des titres : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives

Catégorie des titres : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créances ci-dessous)

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse.

Prix de souscription et d'émission : Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **31/12/2018**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **31/12/2018** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement : Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

- **Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3,0%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **décembre** de l'année N-1 au mois de **novembre** de l'année N.
- **Taux fixe :** Taux annuel brut de **10,5%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **31/12/2023**.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

- Suite -

Paiement : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **31 décembre** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **31/12/2019**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de septembre 2018 (à titre indicatif), qui est égale à 6,189% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,189%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 3,00% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 10,5% l'an pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt

- **Durée totale :** Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de 5 ans.
- **Durée de vie moyenne :** La durée de vie moyenne pour l'emprunt subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2018-1» est de 3 ans.
- **Duration :** La duration pour les présentes obligations de cet emprunt subordonné est de 2,777 années.

Mode de placement : Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt subordonné se fera **sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt **ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés**.

Cessibilité des obligations : Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés**.

Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.

- Suite -

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang

Rang de créance : En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 4 août 2014 sous le numéro 14/002. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie : Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Domiciliation de l'emprunt : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2018-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt et la quantité d'obligations subordonnées y afférentes.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées : Même mode de représentation que les porteurs d'obligation ordinaires.

- Suite -

FACTEURS DE RISQUES SPECIFIQUES LIES AUX OBLIGATIONS SUBORDONNEES

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre : L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) **telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »**.

Qualité de crédit de l'émetteur : Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième et au quatrième trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité respectivement, après le 20 octobre 2018 et le 20 janvier 2019. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**Emprunt Obligataire Subordonné
« TL 2018 Subordonné »**

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING ET FACTORING réunie le **01/06/2017** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires subordonnés, d'un montant total ne dépassant pas 30 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **27/03/2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné « **TL 2018 Subordonné** » d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars aux conditions suivantes :

- Montant : 20 MDT susceptible d'être porté à 30 MDT ;
- Taux variable : TMM + 2,20% brut l'an au minimum et TMM + 3% brut l'an au maximum ;
- Taux fixe : 7,80% brut l'an au minimum et 9% brut l'an au maximum ;
- Durée : de 5 à 10 ans.

Toutefois, suite au décalage accusé dans la réalisation de l'émission et compte tenu de la situation du marché obligataire, le Conseil d'Administration tenu en date du **28/08/2018** a révisé les conditions de l'émission envisagée comme suit :

- Montant : 20 MDT susceptible d'être porté à 30 MDT ;
- Taux variable : TMM + 2,20% brut l'an au minimum et TMM + 3% brut l'an au maximum ;
- Taux fixe : 9% brut l'an au minimum et 12% brut l'an au maximum ;
- Durée : de 5 à 10 ans.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et les durées à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 10,60% et/ou TMM+2,70% sur 5 ans.
- Catégorie B : 11,00% et/ou TMM+3,00% sur 7 ans dont 2 années de grâce.

- Suite -

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant :

L'emprunt obligataire subordonné « TL 2018 Subordonné » est d'un montant de **20 Millions de dinars susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars**, divisé en 200 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portés à 300 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt subordonné « TL 2018 Subordonné » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **29/10/2018** et clôturées au plus tard le **17/01/2019**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/01/2019**, les souscriptions à cet emprunt subordonné seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/01/2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **28/01/2019** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt subordonné et les versements seront reçus à partir du **29/10/2018** aux guichets de **TUNISIE VALEURS** (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission

TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie.

A ce titre, cet emprunt subordonné permettra à la société de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques

- Suite -

n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

- **Dénomination de l'emprunt** : «TL 2018 Subordonné»
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (TUNISIE VALEURS).

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/01/2019**, seront décomptés et payés à la date de clôture des souscriptions.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la négociation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **17/01/2019** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées «TL 2018 Subordonné » seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**
 - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,70% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 270 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de janvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1.
 - Taux fixe : Taux annuel brut de 10,60% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**
 - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +3,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de janvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1.

- Suite -

- Taux fixe : Taux annuel brut de 11,00% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **17/01/2024** pour la catégorie A et le **17/01/2026** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **17 janvier** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **17/01/2020**. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **17/01/2020** et le premier remboursement en capital aura lieu le **17/01/2022**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,60%** l'an pour la catégorie A et de **11,00%** l'an pour la catégorie B.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

Catégorie A : La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de septembre 2018 à titre indicatif, qui est égale à 6,189% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,889%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,70% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Catégorie B : La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de septembre 2018 à titre indicatif, qui est égale à 6,189% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,189%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 3,00% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné «**TL 2018 Subordonné**» sont émises selon deux catégories :

- Suite -

- ✓ une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- ✓ une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

- **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,643 années** pour la catégorie A et **4,037 années** pour la catégorie B.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 11/10/2018 sous le n°18-007. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie.

Notation de la société :

En date du **13 décembre 2017**, Fitch Ratings a confirmé de nouveau la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring à **BBB+ (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme à **F2 (tun)**.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB- (tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **28 septembre 2018**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf facteurs de risques liés aux obligations subordonnées).

- Suite -

Les souscriptions seront reçues aux guichets de Tunisie Valeurs (Tunis Centre Urbain Nord, Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations subordonnées de l'emprunt subordonné « TL 2018 subordonné » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **TUNISIE VALEURS**.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt subordonné « **TL 2018 subordonné** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage dès la clôture de l'emprunt subordonné « TL 2018 subordonné » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de **TUNISIE CLEARING** en vue de la prise en charge des titres souscrits

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »**)

- Suite -

- **Qualité de crédit de l'émetteur:**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les banques et établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société de leasing un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 11/10/2018 sous le numéro 18-1009, du document de référence « TLF 2018 » enregistré par le CMF en date du 11/10/2018 sous le n°18-007 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre et au quatrième trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité respectivement, après le 20 octobre 2018 et le 20 janvier 2019.

La présente note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING ET FACTORING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, intermédiaire en bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse, et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au troisième trimestre et au quatrième trimestre 2018 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 octobre 2018 et le 20 janvier 2019.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2018 pour tout placement sollicité après le 31/08/2018. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/10/2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« UNIFACTOR 2018 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires d'UNIFACTOR réunie le **22/05/2015** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total ne dépassant pas les 150 millions de dinars dans un délai de cinq années et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Le Conseil d'Administration réuni le **10/04/2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire de 20 millions de dinars d'une durée de 5 ans aux taux suivants :

- Taux variable : TMM+2,5% ;
- Taux fixe : 8,45%.

Toutefois, suite au décalage accusé dans la réalisation de l'émission et compte tenu de la situation du marché obligataire, le Conseil d'Administration tenu en date du 24/07/2018 a révisé les conditions de l'émission envisagée comme suit :

- Montant : 20 MDT ;
- Durée : 5 ans ;
- Taux variable : TMM + 2,5% ;
- Taux fixe : 9,25%.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «UNIFACTOR 2018 ».

Montant : 20 000 000 de dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

- Suite -

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt « UNIFACTOR 2018 » seront offertes à des taux d'intérêt différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 9,25% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,50% ;

✓ Taux fixe

Taux annuel brut de 9,25% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis

✓ Taux variable

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,50% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 250 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Novembre de l'année N-1 au mois d'Octobre de l'année N.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **9,25%** pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Juillet 2018 à titre indicatif, qui est égale à 5,845%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,345%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,50%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale :

Les obligations des Catégories A et B du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations des Catégories A et B du présent emprunt.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les obligations de la Catégorie A du présent emprunt est de **2,682** années.

- Suite -

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30/11/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30/11/2018**, et ce, même en cas de prorogation de cette date

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour toutes les catégories. L'emprunt sera amorti en totalité le **30/11/2023** pour toutes les catégories.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **30 novembre** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **30/11/2019** et ce, pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **30/11/2019** et ce, pour toutes les catégories.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **10/09/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **30/11/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/11/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **10/12/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **10/09/2018** auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de AMEN INVEST intermédiaire en bourse – Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **UNIFACTOR 2018** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **BNA CAPITAUX**, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 03/08/2018, la note à long terme «BB (tun)» à l'emprunt obligataire « UNIFACTOR 2018 » objet de la présente note d'opération.

- Suite -

Cotation en bourse :

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la société UNIFACTOR s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt « UNIFACTOR 2018 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la Tunisie Clearing :

UNIFACTOR s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « UNIFACTOR 2018 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n°18-1004 en date du 20/08/2018, du document de référence « Unifactor 2018 » enregistré par le CMF sous le n°18-005 en date du 20/08/2018, des états financiers intermédiaires de l'émetteur relatifs arrêtés au 30/06/2018 pour tout placement sollicité après le 31/08/2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/10/2018.

La note d'opération et le document de référence « UNIFACTOR 2018 » sont mis à la disposition du public sans frais auprès de UNIFACTOR – Ennour Building – Centre Urbain Nord 1004 Tunis; de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de AMEN INVEST intermédiaire en bourse – Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 Tunis sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn et de UNIFACTOR : www.unifactor.com.tn

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur relatifs arrêtés au 30/06/2018 ainsi que les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2018 d'Unior Factoring seront publiés sur le bulletin officiel du CMF au plus tard respectivement le 31/08/2018 et le 31/10/2018.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/01/2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

« Tunisie Leasing et Factoring »

Société Anonyme au capital de 45 000 000 dinars

Siège Social : Centre Urbain Nord, Av.Hédi Karray- 1082 –Tunis Mahrajène

RC n° B 134091997

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa à la note d'opération relative à l'augmentation du capital de Tunisie Leasing et Factoring de 45 000 000 dinars à 51 750 000 dinars

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de Tunisie Leasing et Factoring tenue le **09/10/2018** a décidé d'augmenter le capital social de la société en numéraire, d'un montant de **6 750 000 DT**, pour le porter ainsi de 45 000 000 à 51 750 000 DT et ce, par l'émission de **1 350 000 actions nouvelles** au prix de **15 DT** l'action, soit 5 DT de nominal et 10 DT de prime d'émission.

Les nouvelles actions seront souscrites selon la parité de **trois (3) actions nouvelles pour vingt (20) actions anciennes** à libérer intégralement à la souscription. Elles porteront jouissance le **1er juillet 2018**.

But de l'émission

Cette augmentation de capital a pour objectif de :

- Renforcer les fonds propres de la société, à l'instar de la tendance générale pour les établissements de crédit.
- Tendre à maintenir, voire améliorer la notation de la société.

Caractéristiques de l'opération

- Montant de l'augmentation de capital en numéraire : 6 750 000 DT
- Montant de l'opération : 20 250 000 DT
- Nombre d'actions : 1 350 000 actions à souscrire en numéraire
- Valeur nominale des actions : 5 DT
- Prime d'émission : 10 DT
- Prix de souscription : 15 DT
- Forme des actions : Nominative
- Catégorie : Ordinaire

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de **quinze (15) dinars l'action**, soit la valeur nominale de l'action cinq (5) dinars, majorée d'une prime d'émission de dix (10) dinars. Le prix d'émission est à libérer intégralement à la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription aux 1 350 000 actions nouvelles sera réservée à titre préférentiel aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel, ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscriptions en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : A raison de trois (3) actions nouvelles pour vingt (20) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. TUNISIE LEASING ET FACTORING ne reconnaissant qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées, et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux 1 350 000 actions nouvelles à émettre en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible, à raison de trois (3) actions nouvelles pour vingt (20) actions anciennes et ce, du **21/12/2018** au **01/02/2019** inclus*.

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société Tunisie Leasing exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de cinq (5) dinars représentant le nominal de l'action majoré de dix (10) dinars de prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restantes disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restitués sans intérêts, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation de capital en numéraire est versé dans le compte indisponible n° **07 001 000134000160646** ouvert auprès d'Amen Bank, Agence place Pasteur sise au 150, Avenue de la Liberté 1002 Tunis, conformément à l'état de dénouement espèces de la TUNISIE CLEARING.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **01/02/2019** à 18H à Tunisie Valeurs.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par Tunisie Valeurs), via l'Espace Adhérent de TUNISIE CLEARING et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de TUNISIE CLEARING.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **01/02/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire sera effectué via la compensation interbancaire de TUNISIE CLEARING et ce, à une date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par TUNISIE CLEARING, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 9 000 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

Jouissance des actions nouvelles :

Les 1 350 000 actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividendes à partir du **01/07/2018**.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre d'actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables en bourse.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31/12/2013 à condition de mentionner lesdits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 Dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions TUNISIE LEASING ET FACTORING sont négociables sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur les marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les 9 000 000 actions anciennes composant le capital actuel de TUNISIE LEASING ET FACTORING inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **21/12/2018** droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 1 350 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2018, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en bourse sur les droits de souscription auront lieu du **21/12/2018** au **01/02/2019** inclus**.

Il est à préciser qu'une séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir lors de la présente opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0002102028 durant la période de souscription préférentielle soit du **21/12/2018** au **01/02/2019** inclus**.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0002102036 à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, TUNISIE CLEARING assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par TUNISIE CLEARING.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une présente note d'opération visée par le CMF sous le n°18-1012 en date du **21 novembre 2018**, du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING2018 » enregistré auprès du CMF en date du **11 octobre 2018** sous le n°18-007. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing et Factoring relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2019

La présente note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING ET FACTORING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse, et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au quatrième trimestre 2018 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 janvier 2019.

** Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **01/02/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société de Production Agricole Teboulba
« SOPAT »
Siege social : Avenue de 23 Janvier BP19 –Teboulba

Messieurs les actionnaires de la Société de Production Agricole Teboulba« SOPAT » sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 04 Décembre 2018 à 10 heures à l'Hôtel Movenpick sis à Boulevard du 14 Janvier, Sousse 4039 et ce en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Entérinement du retard pour la tenue de l'Assemblée relative à l'exercice 2017;
- 2- Lecture et approbation du rapport d'activité 2017 établi par le Conseil d'Administration ;
- 3- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2017;
- 4- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 ;
- 5- Affectation des résultats de l'exercice 2017;
- 6- Approbation des conventions réglementées ;
- 7- Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2017;
- 8- Pouvoirs d'accomplissement des formalités légales.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES
DE PNEUMATIQUES "STIP"**

Siège social : Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra

Messieurs les Actionnaires de la "STIP" sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Vendredi 30 Novembre 2018, à 10h00 du matin au siège social sis au Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre – 1003 Tunis El Khadra , à l'effet de délibérer sur :

1. Entériner le retard accusé dans la tenue de l'assemblée.
2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2017.
3. Lecture du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice 2017.
4. Approbation des états financiers de l'exercice 2017.
5. Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200, 202 et 475 du code des sociétés commerciales.
6. Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés de l'exercice 2017.
7. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2017.
8. Quitus aux Administrateurs de leur gestion durant l'exercice 2017.
9. Affectation des résultats de l'exercice 2017.
10. Fixation des jetons de présence à allouer aux Administrateurs au titre de l'exercice 2017.
11. Information sur les fonctions occupées par les administrateurs et le Président du conseil dans d'autres sociétés.
12. Pouvoirs pour les formalités.

2018 - AS - 6284

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

**SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES
DE PNEUMATIQUES "STIP"**

Siège social : Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra

Messieurs les Actionnaires de la "STIP" sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Vendredi 30 Novembre 2018, à 11H00 du matin au siège social sis au Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre – 1003 Tunis El Khadra, à l'effet de délibérer sur :

- 1- Continuité de l'activité de la société
- 2- Pouvoir pour les formalités

2018 - AS - 6285

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	170,852	177,998	178,022		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	115,772	121,084	121,103		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	98,966	103,061	103,074		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	101,218	106,187	106,205		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	102,288	106,466	106,481		
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	-	100,618	100,635		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
7 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,246	15,880	15,882		
8 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	111,464	116,068	116,083		
9 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,097	1,133	1,133		
10 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	100,541	104,838	104,852		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
11 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,568	1,635	1,636		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
12 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	41,547	43,038	43,042		
13 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	56,210	58,123	58,129		
14 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	120,343	126,448	126,497		
15 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	116,387	119,181	119,337		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
16 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	141,802	152,522	153,261		
17 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	524,819	566,856	569,872		
18 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	122,909	130,093	130,624		
19 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,083	135,846	136,291		
20 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	140,747	133,630	134,145		
21 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	125,763	113,503	114,032		
22 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	107,962	117,515	117,503		
23 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	159,796	171,207	170,941		
24 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	92,784	97,353	97,231		
25 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	99,333	108,835	108,993		
26 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	150,521	168,600	169,106		
27 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,034	147,795	148,294		
28 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	104,465	109,523	109,303		
29 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	107,196	118,699	118,305		
30 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	21,155	22,925	22,975		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
31 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2318,238	2261,402	2254,398		
32 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	118,554	129,804	130,250		
33 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	153,314	163,231	162,955		
34 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	168,825	193,425	195,849		
35 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,471	18,543	18,393		
36 FCP VALEURS QUIETUDE 2018 **	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5133,800	en dissolution	en liquidation		
37 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,656	2,834	2,831		
38 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,308	2,459	2,460		
39 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,213	1,226	1,225		
40 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,104	1,159	1,158		
41 FCP HAYETT PLENTITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,109	1,164	1,165		
42 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,105	1,158	1,160		
43 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	116,717	124,953	124,469		
44 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	119,704	126,621	126,277		
45 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1036,800	1113,761	1106,233		
46 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	10,667	11,403	11,298		
47 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,038	10,738	10,612		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
48 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/18	4,020	108,185	108,821	108,836
49 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	24/05/18	3,683	103,092	102,906	102,916
50 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	10/05/18	4,454	105,266	105,201	105,215
51 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	21/05/18	3,962	102,783	103,260	103,276
52 TUNISO-EMIRATE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	17/04/18	4,570	104,389	104,810	104,827
53 SICAV AXIS TRESORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/18	3,892	107,299	107,489	107,502
54 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	08/05/18	4,436	104,822	105,265	105,281
55 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/05/18	3,520	101,810	101,912	101,924
56 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	25/05/18	3,051	103,541	103,653	103,662
57 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	28/05/18	4,005	104,289	104,847	104,863
58 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/18	3,827	103,490	103,556	103,569
59 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	11/05/18	4,394	106,999	107,488	107,505
60 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	30/05/18	3,664	105,057	105,251	105,264
61 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/18	3,426	103,993	103,932	103,943
62 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/18	3,637	102,757	103,440	103,454
63 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/18	3,384	104,210	104,553	104,564
64 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	31/05/18	4,496	102,910	103,292	103,308
65 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	11/05/18	4,028	104,024	104,291	104,312
66 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/18	3,345	105,352	105,627	105,641
67 SICAV L'EPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/18	4,437	103,018	103,328	103,343
68 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/18	4,038	103,033	103,187	103,199
69 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/18	3,335	105,331	105,838	105,850
70 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/18	3,391	102,452	102,665	102,677

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
71	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	08/05/18	0,424	10,631	10,659	10,660
72	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/18	3,762	103,846	103,677	103,687
73	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	4,749	104,269	104,063	104,078
74	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	3,941	104,984	105,214	105,227
75	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	28/05/18	0,405	10,445	10,460	10,461
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
76	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	-	-	-	100,338	100,423
SICAV MIXTES								
77	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/18	0,583	60,435	59,894	59,920
78	ATTIJARI VALEURS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
79	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
80	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	08/05/18	1,958	97,811	101,415	101,635
81	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	28/05/18	0,496	17,758	18,564	18,572
82	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/03/18	7,298	297,226	309,214	309,311
83	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	31/05/18	1,286	30,075	30,476	30,410
84	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/18	31,236	2346,304	2470,986	2470,078
85	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	18/05/18	2,521	74,028	77,078	77,249
86	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/18	2,243	55,672	57,581	57,612
87	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/18	0,038	108,844	117,508	117,373
88	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	10/05/17	0,652	95,960	103,237	103,101
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
89	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	08/05/18	0,228	10,990	10,802	10,803
90	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	08/05/18	0,151	11,950	11,494	11,518
91	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	08/05/18	0,014	14,977	14,819	14,820
92	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	08/05/18	0,232	13,451	14,168	14,213
93	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	21/05/18	0,299	14,146	16,071	16,095
94	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	21/05/18	0,240	12,407	13,873	13,896
95	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	4,514	147,896	158,935	159,076
96	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	3,787	141,068	148,200	148,332
97	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	25/05/18	0,110	8,889	8,866	8,875
98	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	15/05/18	3,415	109,614	123,349	123,214
99	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	30/05/18	0,965	87,316	87,687	87,705
100	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	90,784	89,590	89,744
101	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/18	3,644	96,888	99,744	99,623
102	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	18/04/18	1,090	102,804	110,147	109,888
103	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	16/05/18	1,829	96,246	95,995	95,925
104	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,031	10,187	10,198
105	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	-	-	100,008	101,272	101,587
106	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/04/18	4,174	154,546	162,196	162,503
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
107	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	30/05/18	1,896	102,772	112,559	112,178
108	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,996	109,363	111,323	112,295
109	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	108,645	121,766	122,123
110	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,437	199,619	206,844	207,288
111	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,695	184,558	187,536	188,026
112	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	3,647	158,436	163,723	163,339
113	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,015	23,645	24,050
114	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	136,190	146,794	146,088
115	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	30/05/18	1,972	112,659	128,240	128,719
116	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8826,209	9214,328	9427,568
117	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	83,087	76,945	76,698
118	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	15/05/18	15,347	984,261	1052,258	1049,021
119	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	25/05/18	89,220	5490,845	6015,358	5975,712
120	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	25/05/18	119,161	4974,724	5242,676	5209,510
121	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	30/05/18	0,580	101,335	92,832	92,283
122	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	-	-	-	5000,000	5000,000
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
123	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	2,534	115,210	119,737	119,677
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
124	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/04/18	176,964	11 091,766	12 062,623	11 968,504

* SICAV en liquidation anticipée

** FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
 Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le changement d'adresse du siège social de la société « CITY CARS », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
64. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
65. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
66. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
67. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
68. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
69. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennachim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916

20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020, BP 10 Sousse	73 389 755
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
46. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
47. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
54. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
55. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
56. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
57. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510

58.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
59.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
60.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
63. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

95. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-(3)	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-(3)	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-(3)	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
41	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-(3)	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

54	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
56	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
57	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
58	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS QUIETUDE 2018 (2)	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-(3)	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
72	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
95	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
110	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
111	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

(3) initialement dénommée LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
29	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
30	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR VALITECH I	VALICAP SA	A71, résidence Ines, boulevard de la terre, centre urbain nord, 1003, Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR BYRSA FUND	DIDO CAPITAL PARTNERS	2ème étage, Immeuble Access Building, rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
41	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
42	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
43	FCPR GABES SOUTH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

**SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE DE TEBOULBA
« SOPAT »**

Siège Social : ZONE INDUSTRIELLE - BP 19 – 5080, TEBOULBA

La Société de Production Agricole de TEBOULBA « **SOPAT** » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 04 décembre 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Ammar AMRI.

SOPAT SA
BILAN
(exprimé en dinars)

ACTIFS	Notes	2017	2016
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisé			
Immobilisations incorporelles	3	944 380	774 105
Amortissements		(566 677)	(500 969)
Immobilisations corporelles	3	44 370 599	40 221 339
Amortissements		(28 633 730)	(26 618 206)
Immobilisations financières	4	3 140 625	3 134 360
Provisions			
Total des actifs immobilisés		19 255 197	17 010 629
Total des actifs non courants		19 255 197	17 010 629
ACTIFS COURANTS			
Stocks	5	8 161 075	8 685 527
Provisions sur stock produits finis		(622 984)	(261 251)
		7 538 090	8 424 276
Clients et comptes rattachés	6	20 856 138	21 272 214
Provisions		(8 688 499)	(8 588 320)
		12 167 640	12 683 895
Autres Actifs Courants	7	10 240 558	6 725 976
Provision	8	(3 368 567)	(3 367 154)
		6 871 991	3 358 822
Placements et autres actifs financiers		57 073	621 697
Provision		(57 073)	(57 073)
	9	0	564 624
Liquidités et équivalents de liquidités	10	149 719	3 257 719
Total des actifs courants		26 727 440	28 289 335
TOTAL DES ACTIFS		45 982 637	45 299 964

SOPAT SA
BILAN
(exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	2017	2016
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		27 861 250	21 941 250
Capital social souscrit non appelé			(2 812 500)
Réserves		14 069 109	12 589 109
Autres capitaux propres		71 029	109 979
Résultats reportés		(31 092 051)	(24 304 594)
Modifications comptables	11	(3 307 181)	(3 641 848)
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		7 602 156	3 881 395
Résultat de l'exercice		(5 822 034)	(6 787 457)
Total des capitaux propres avant affectation	12	1 780 122	(2 906 062)
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts	13	3 014 956	4 195 344
Total des passifs courants		3 014 956	4 195 344
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	20 627 247	19 556 216
Autres passifs courants	15	5 691 659	5 638 225
Concours bancaires et autres passifs financiers*	16	14 868 653	18 816 241
Total des passifs courants		41 187 559	44 010 681
Total des passifs		44 202 515	48 206 026
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		45 982 637	45 299 964

SOPAT SA
ETAT DE RESULTAT

(exprimé en dinars)

	Notes	2017	2016
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	17	66 690 330	61 382 496
Autres produits d'exploitation		313 235	67 590
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		67 003 565	61 450 086
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks de produits finis et des encours	18	(625 768)	(20 212)
Achats matières premières consommés	19	(53 819 539)	(50 106 817)
Achats d'approvisionnement consommés	20	(4 319 552)	(4 588 587)
Charges de personnels	21	(5 535 625)	(4 816 544)
Dotations aux amortissements et aux provisions	22	(2 632 917)	(2 653 891)
Autres charges d'exploitation	23	(5 223 537)	(4 342 343)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		(72 156 938)	(66 528 395)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(5 153 372)	(5 078 309)
Charges financières nettes	24	(1 791 860)	(1 849 254)
Produits des placements	25	79 295	87 842
Autres gains ordinaires	26	1 408 064	298 507
Autres pertes ordinaires	27	(296 940)	(184 567)
Résultat DES ACTIVITES ORDINAIRES avant impôt		(5 754 813)	(6 725 780)
Impôts sur les bénéfices		(67 221)	(61 676)
RESULTATS DES ACT ORD APRES IMPOTS		(5 822 034)	(6 787 457)
Effets des modifications comptables		334 667	
RESULTATS APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		(5 487 367)	(6 787 457)

SOPAT SA
ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

(exprimé en dinars)

	Notes	2017	2016
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
Résultat net		(5 487 367)	(6 787 457)
Ajustements pour			
Amortissements et provisions	28	2 632 917	2 653 891
Quote-part subvention rapportée au compte de résultat		(46 154)	(20 667)
Plus ou moins value sur cession		(39 000)	
Variation des			
Stocks	29	524 452	1 029 069
Clients	30	416 076	1 793 596
Autres actifs courants et financiers	31	(2 949 958)	123 501
Fournisseurs d'exploitation	32	1 071 031	(1 583 739)
Autres passifs courants et financiers	33	76 703	(1 411 004)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		(3 801 300)	(4 202 810)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Décassements liés à l'acquisition d'immob. Corp. Incorp.	34	(4 407 895)	(1 671 099)
Encaissement provenant de la cession d'immob. Corp. Incorp.		39 000	
Décassements liés à l'acquisition d'immob. financières		(6 265)	(4 905)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissements		(4 375 160)	(1 676 005)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Encaissements suite à l'augmentation du capital		8 732 500	6 135 000
Encaissement primes d'émission		1 480 000	7 447 500
Subventions d'investissements reçues		7 205	100 873
Encaissements crédits de gestion	35	3 375 779	250 000
Remboursements d'emprunts	36	(3 288 930)	(6 245 191)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		10 306 554	7 688 182
VARIATION DE TRESORERIE		2 130 094	1 809 368
Trésorerie début de l'exercice	38	(7 089 214)	(8 898 582)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	38	(4 959 120)	(7 089 214)
		(2 130 094)	(1 809 368)

SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA

« SOPAT »

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

(Les données sont exprimées en dinars)

Note 1. Présentation de la société, son activité et son capital

La société SOPAT a été créée en 1987, sous la forme d'une S.A.R.L, avec pour objet principal, la production de la viande de poulet, de dinde et de la charcuterie ainsi que la transformation des produits de volaille.

En novembre 1989, la "SOPAT" a été transformée en société anonyme.

Son capital social a connu plusieurs augmentations pour atteindre le 18 novembre 2003, 7 386 290 dinars divisés en 738 629 actions de 10 dinars chacune, libérées dans leur intégralité. Sur proposition du conseil d'administration du 24/03/2007, l'assemblée générale extraordinaire de la SOPAT tenue le 06/09/2007 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres sur le marché boursier à la BVMT. La même assemblée a décidé d'augmenter le capital social de la SOPAT de 2 613 710 dinars en numéraires pour le porter à 10 000 000 dinars divisés en 2 000 000 actions de 5 dinars chacune libérées dans leur intégralité. Ce capital a été ramené en 2008 à 10 500 000 dinars par incorporation de réserves. En date du 9 février 2010, il a été décidé de ramener la valeur nominale de l'action à 1 dinar et l'assemblée générale extraordinaire du 27 juillet 2010 a décidé de nouveau, d'augmenter le capital en numéraires de 1 312 500 dinars pour le porter à 11 812 500 dinars.

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 31 juillet 2012 a décidé d'augmenter le capital social par incorporation de réserves pour un montant de 1 181 250 dinars, pour le porter de 11 812 500 dinars à 12 993 750 dinars, et ce, par l'émission de 1 184 250 actions gratuites nouvelles d'un dinar de nominal chacune.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 16 novembre 2015, a décidé d'augmenter le capital social de la société en numéraire, pour le porter de 12 993 750 dinars à 18 191 250 dinars. La souscription au capital et sa libération ont eu lieu durant les mois de février à avril 2016.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 17 juillet 2016, a décidé d'augmenter le capital social de la société en numéraire, pour le porter de 18 191 250 dinars à 21 941 250 dinars. La souscription au capital et sa libération ont eu lieu durant les mois de février à avril 2016.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 14 juillet 2017, a décidé d'augmenter le capital social de la société en numéraire, pour le porter de 21 941 250 dinars à 27 861 250 dinars. La souscription au capital et sa libération ont eu lieu durant le mois de septembre 2017.

L'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre.

La SOPAT est assujettie partiellement à la TVA.

Note 2. Principes comptables adoptés

2.1. Déclaration de conformité

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les méthodes d'évaluation les plus significatives se résument comme suit :

2.2. Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Celui-ci comprend le prix d'acquisition majoré de tous les frais accessoires. Les amortissements sont calculés chaque année suivant le mode linéaire et sur les durées d'utilisation suivantes :

Désignation	Amortissements	
	Durée	Pourcentage
Logiciels	3 ans	33%
Fonds de Commerce	20 ans	5%
Droit au bail	20 ans	5%
<u>Constructions</u>		
1- Centres d'élevage	20 ans	5%
2- Nouvel abattoir	20 ans	5%
<u>Matériel</u>		
1-D'exploitation	10 ans	10%
2-D'élevage	3 ans	33%
3-Roulant	5 ans	20%
Équipement de bureau	10 ans	10%
Matériel informatique	7 ans et 3 ans	15% et 33%
Installations Générales, Agencements et Aménagements	10 ans	10%

Les immobilisations de faible valeur, inférieure à 200 dinars, sont amorties sur une année.

2.3. Immobilisations financières

Sont enregistrés sous cet intitulé, les titres immobilisés (titres de participations) considérés comme étant détenus par la société de façon durable, les prêts à long et moyen termes et les dépôts et cautionnements versés.

2.3. Valeurs d'exploitation

La société procède à la comptabilisation du stock des produits finis selon la méthode du coût de production. Le cheptel est valorisé au coût d'achat majoré d'une quote-part des coûts directs et indirects pouvant être raisonnablement rattachés au cycle d'élevage des poussins ou des dindonneaux. Les matières premières, les pièces de rechange et les autres approvisionnements sont évalués sur la base des derniers prix d'achat (FIFO).

2.4. Taxes sur la valeur ajoutée

La société procède à la comptabilisation ;

- des produits en hors taxes,
- des charges liées directement à la charcuterie en hors taxes,
- des autres charges au prorata du taux de déduction conformément aux dispositions de l'article 9 §2 du code de la TVA.

Il en est de même pour les investissements.

Note 3. Immobilisations corporelles et incorporelles

Désignation	<i>Immobilisations</i>			<i>Amortissements</i>			<i>valeur comptable</i>
	<i>début de période</i>	<i>Acquisition</i>	<i>fin de période</i>	<i>début de période</i>	<i>Dotation</i>	<i>fin de période</i>	
Logiciels	119 586	170 276	289 862	114 368	32 983	147 351	142 511
Fonds de commerce	508 418	0	508 418	268 726	25 420	294 146	214 272
Droit au bail	45 248	0	45 248	30 474	2 262	32 736	12 512
Concession marque et brevet	100 853	0	100 853	87 402	5 043	92 444	8 409
Total	774 105	170 276	944 380	500 969	65 708	566 677	377 703

Désignation	<i>Immobilisations</i>			<i>Amortissements</i>			<i>valeur comptable</i>
	<i>début de période</i>	<i>Acquisition/cession</i>	<i>fin de période</i>	<i>début de période</i>	<i>Dotation</i>	<i>fin de période</i>	
Terrains	2 527 218	256 000	2 783 218				2 783 218
Constructions	14 961 935	921 256	15 883 191	9 177 351	735 049	9 912 400	5 970 791
Matériels et outillages	12 832 211	1 704 082	14 536 294	12 179 545	872 101	13 051 647	1 484 647
Matériels Roulants	3 990 121	367 847	4 357 967	3 095 592	234 891	3 330 483	1 027 484
Equipement de bureau	248 319	37 480	285 798	190 834	13 288	204 122	81 676
Matériel Informatique	437 131	114 808	551 938	391 979	31 435	423 414	128 525
Installation Gle. Agencem. Aménag. Divers	4 046 640	260 765	4 307 406	1 582 905	128 760	1 711 665	2 595 741
Immobilisations corporelles en cours	1 177 766	487 022	1 664 787				1 664 787
Total	40 221 339	4 149 259	44 370 599	26 618 206	2 015 524	28 633 730	15 736 869

Note 4. Immobilisations Financières

	2017	2016
Prêt NUTRITOP	2 700 000	2 700 000
Créances financières (Mohamed LaHmar)	409 300	409 300
Dépôts et cautionnements	31 315	25 051
Participation Nutritop	10	10
Total	3 140 625	3 134 360

Note 5. Stocks

	2017	2016
Matières premières	1 026 637	1 273 067
Emballages et matières consommables	482 901	135 156
Cheptel	2 680 705	3 674 542
Produits finis	3 970 831	3 602 763
Total	8 161 075	8 685 527
Provision pour dépréciation des stocks de produits finis	(622 984)	(261 251)
	7 538 090	8 424 276

Note 6. Clients et comptes rattachés

	2017	2016
Chèques en caisses	1 455 463	702 119
Chèques en garantie		1 264 531
Clients Douteux	6 808 206	6 968 163
Clients ordinaires	7 098 459	5 330 083
Clients, effets à recevoir	672 387	731 709
Clients, factures à établir	(7 028)	253 766
Effets et chèques impayés	4 828 651	6 021 844
Total	20 856 138	21 272 214
Provision client	(8 688 499)	(8 588 320)
Total Clients et comptes rattachés	12 167 640	12 683 895

Note 7. Autres Actifs Courants

	2017	2016
Charges constatées d'avance	67 116	69 867
Compte d'attente	509 716	836 692
Débiteurs Divers	2 435 696	449 652
Débiteurs parties liées (CVR, Nutritop, DINDY)	1 709 357	791 691
État impôt sur les bénéfices (excédent)	1 372 455	1 185 899
Etat subvention à recevoir	27 300	27 300
Fournisseurs débiteurs	2 717 338	2 603 249

Personnel avances et acomptes	56 893	83 875
Produits à recevoir	562 139	17 204
Société RAVY	498 290	498 290
TVA déductible	284 258	162 258
Total	10 240 558	6 725 976

Note 8. Provisions pour Dépréciation des Autres Actifs Courants

Provision des fournisseurs débiteurs	2 235 746	2 233 872
Provisions RAVY	498 290	498 290
Provisions comptes débiteurs	634 531	634 993
Total	3 368 567	3 367 154
Total Autres Actifs Courants	6 669 379	3 307 859

Note 9. Placements

	2017	2016
Banque Tunisienne de Solidarité	54 073	54 073
Banque du Sud	3 000	3 000
Créance LAHMAR HOLDING		95 635
Intérêts courus sur créances LH et ML		468 989
Total	57 073	621 697
Provision titre BTS et BANQUE DU SUD	(57 073)	(57 073)
Total	0	564 624

Note 10. Liquidités et Equivalents de Liquidités

	2017	2016
Banques	61 714	51 287
Caisses	88 005	18 933
Opération sur capital		3 187 500
Total	149 719	3 257 719

Note 11. Modifications comptables

Les modifications comptables ont été constatées au cours de l'exercice 2013. Elles résultent particulièrement de la correction de l'impact de diverses fraudes commises au cours des exercices 2012 et antérieurs, à hauteur de 2 730 802 dinars et d'autres corrections de divers comptes, à hauteur de 576 379 dinars.

Note 12. Tableau de variation des capitaux propres

	Capital social	Capital social non appelé	Réserve légale	Prime d'émission	Subvention d'investissement	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Modifications comptables	Résultat de la période	Total	
Capitaux propres au 31/12/2016	21 941 250	(2 812 500)	742 639	11 570 380		109 979	276 090	(24 304 594)	(3 641 848)	(6 787 457)	(2 906 062)
Résultat exercice 2016							(6 787 457)		6 787 457		
Augmentation du capital (selon décision AGE 19 juillet 2016)		2 812 500									2 812 500
Augmentation du capital (selon décision AGE 14 juillet 2017)	5 920 000										5 920 000
Prime d'émission				1 480 000							1 480 000
Subvention d'investissement						(38 949)					(38 949)
Résultat exercice 2017								334 667	(5 822 034)		(5 487 367)
Capitaux propres au 31/12/2017	27 861 250		742 639	13 050 380		71 029	276 090	(31 092 051)	(3 307 181)	(5 822 034)	1 780 122

Notes 13. Emprunts

	2017	2016
ATB	(473 684)	(789 474)
Attijari Bank	(226 136)	(657 669)
BIAT	(1 722 815)	(2 278 719)
Emprunt Leasing	(592 322)	(469 483)
Total	(3 014 956)	(4 195 344)

Notes 14. Fournisseurs et comptes rattachés

	2017	2016
Fournisseurs d'exploitations	(5 962 207)	(7 000 302)
Fournisseurs d'exploitations EAP	(11 871 811)	(10 877 783)
Fournisseurs d'Immobilisations	(64 161)	(64 161)
Fournisseurs, factures non parvenues	(2 729 068)	(1 613 970)
Total	(20 627 247)	(19 556 216)

Notes 15. Autres passifs courants

	2017	2016
Actionnaires opérations sur capital	(2 100)	(2 100)
Administrateurs jetons de présence	(75 000)	(75 000)
Avances clients	(59 215)	(59 215)
CNSS	(506 518)	(570 488)
État impôts et taxes	(517 588)	(416 741)
Personnels rémunérations dues	(246 259)	(242 676)
Provisions congés à payer	(276 235)	(332 376)
Provisions pour risques et charges	(1 911 105)	(1 911 105)
Ristournes et avoir à établir	(1 232 856)	(1 245 172)
Produit constaté d'avance	(120 985)	
Créditeurs parties liées (CVR, Nutritop, Avitop, Gallus)	(328 045)	(372 607)
Créditeurs divers	(307 244)	(241 683)
Clients intérêts courus	(108 507)	(160 060)
Dépôts et cautionnements reçus		(9 000)
Total	(5 691 649)	(5 638 225)

Notes 16. Concours bancaires et autres passifs financiers

	2017	2016
Crédit de gestion	(7 899 063)	(5 170 000)
Crédit à moins d'un an	(1 537 907)	(3 080 155)
Leasing échéance à moins d'un an	(224 697)	(144 274)
Intérêts Courus	(98 147)	(74 878)
Banques	(5 108 840)	(10 346 934)
Total	(14 868 653)	(18 816 241)

Notes 17. Revenus

	2017	2016
Ventes dindonneaux d'un jour	319 180	
Ventes poussins d'un jour	3 191 077	2 004 525
Ventes aliments de Cheptel	8 510 238	7 933 318
Ventes dérivés de dindes	25 473 393	33 171 328
Ventes dérivés de poulet	16 575 527	16 401 917
Ventes de viandes transformées	6 982 717	1 780 101
Ventes dindes vifs	5 040 560	814 064
Ventes poulets vifs	1 760 189	
Revenus de restauration		366 431
Autres Ventes	313 235	67 590
Avoirs et ristournes accordées sur ventes	(1 162 551)	(1 089 188)
Total	67 003 565	61 450 086

Notes 18. Variation des stocks des produits finis et des encours

	2017	2016
Produits finis	368 069	(586 075)
Stock Cheptel	(993 837)	(434 137)
Dédommagement stock produits finis		1 000 000
Total	(625 768)	(20 212)

Note 19. Achats matières premières consommés

	2017	2016
Achats poussins d'un jour	(3 343 822)	(2 029 114)
Achats dindonneaux	(2 003 218)	(2 374 545)
Achats dindes vivants	(5 430 555)	(52 238)
Achats Poulets vivants	(17 502 714)	(15 884 455)
Achats aliments(mais, soja, cmv...)	(22 221 989)	(26 181 948)
Achats matières pour produits transformés	(844 430)	(1 079 034)
Prestations de services (NUTRITOP)	(1 155 730)	(1 597 486)
Prestations de services (éleveurs)	(746 282)	(988 443)
Frais de transport sur achat	(382 316)	(482 173)
Variation des stocks	(314 407)	60 428
RRR accordées sur achats MP	125 924	502 191
Total	(53 819 539)	(50 106 817)

Note 20. Achats autres approvisionnements consommés

	2017	2016
Matières consommables	(1 486 902)	(1 711 608)
Achats Emballages	(1 351 895)	(1 025 671)
Consommation d'électricité	(917 912)	(877 284)
Consommation d'eau	(170 287)	(204 887)
Produits Désinfectants	(121 790)	(86 171)
Charge de Gaz	(471 338)	(459 094)
Fournitures de bureau	(59 764)	(44 745)
Achats Tenues de Travail	(155 386)	(109 844)
Variation des stocks AP	415 723	(69 284)
Total	(4 319 552)	(4 588 587)

Notes 21. Charges de personnel

	2017	2016
Salaires et compléments de salaires	(4 774 020)	(4 174 826)
Charges sociales légales	(761 605)	(641 719)
Total	(5 535 625)	(4 816 544)

Note 22. Dotations aux amortissements et aux résorptions

	2017	2016
Dotation aux amorts des immobilisations corporelles et incorp.	(2 169 592)	(1 856 712)
Dotation aux provisions pour dépréciation des comptes d'actifs courants	(839 857)	(810 928)
Reprise sur provision pour dépréciation des comptes débiteurs	376 532	13 749
Total	(2 632 917)	(2 653 891)

Notes 23. Autres charges d'exploitation

	2017	2016
Loyers	(1 217 328)	(739 962)
Entretien	(425 088)	(425 006)
Assurance	(142 141)	(150 111)
Services extérieurs	(640 464)	(282 910)
Honoraires	(231 036)	(141 692)
Publications et relations publiques	(623 133)	(582 855)
Frais de transport sur vente	(830 735)	(974 102)
Carburant	(649 187)	(704 578)
Mission réception et déplacement	(26 828)	(45 328)
Frais postaux et de télécommunication	(51 608)	(50 121)
Services bancaires	(150 952)	(64 851)
État impôts, taxes et versements assimilées (TFP, FOPROLS, TCL...)	(235 038)	(180 827)
Total	(5 223 537)	(4 342 343)

Notes 24. Charges Financières Nettes

	2017	2016
Charges financières sur leasing	(63 886)	(58 973)
Charges financières sur comptes débiteurs	(801 480)	(795 983)
Charges financières sur emprunts LMT	(364 964)	(409 774)
Charges financières sur financement de stock	(299 214)	(293 065)
Frais d'escomptes	(144 998)	(235 791)
Intérêts sur Billets de Trésorerie	(33 193)	(20 831)
Intérêts de retard	(39 030)	(17 316)
Pertes de change	(45 095)	(17 521)
Total	(1 791 860)	(1 849 254)

Notes 25. Produits des placements

	2017	2016
Intérêts sur Créances client	79 295	87 842
Total	79 295	87 842

Notes 26. Autres gains ordinaires

	2017	2016
Profit exceptionnel	1 361 910	277 840
Quote part subvention inscrite au compte résultat	46 154	20 667
Total	1 408 064	298 507

Note 27. Autres pertes ordinaires

	2017	2016
Pertes Exceptionnelles	(296 940)	(184 567)
Total	(296 940)	(184 567)

Note 28. Ajustements pour amortissements & provisions

	2017	2016
Dotation aux amorts des immobilisations corporelles et incorp.	2 169 592	1 856 712
Dotation aux provisions pour dépréciation des comptes d'actifs courants	839 857	810 928
Reprise sur provision pour dépréciation des comptes débiteurs	(376 532)	(13 749)
Total	2 632 917	2 653 891

Note 29. Variations des stocks

	2017	2016	Variation
Matières premières (Aliments, matières pour produits transformés)	1 026 637	1 273 067	246 429
Emballages et matières consommables	482 901	135 156	(347 745)
Produits finis (volailles et dérivés)	3 970 831	3 602 763	(368 069)
Cheptel	2 680 705	3 674 542	993 837
Total	8 161 075	8 685 527	524 452

Note 30. Variations des clients

	2017	2016	Variation
Clients ordinaires	7 098 459	5 330 083	(1 768 377)
Chèques en caisses	1 455 463	702 119	(753 345)
Clients, effets à recevoir	672 387	731 709	59 322
Effets et chèques impayés	4 828 651	6 021 844	1 193 194
Clients Douteux	6 808 206	6 968 163	159 957
Chèques en garantie	0	1 264 531	1 264 531
Clients, factures à établir	(7 028)	253 766	260 794
Total	20 856 138	21 272 214	416 076

Note 31. Variation des autres actifs

	2017	2016	Variation
Charges constatées d'avance	67 116	69 867	2 751
Compte d'attente	509 716	836 692	326 976
Débiteurs Divers	2 435 696	449 652	(1 986 044)
Débiteurs parties liées (CVR, Nutritop, DINDY)	1 709 357	791 691	(917 666)
État impôt sur les bénéficiaires (excédent)	1 372 455	1 185 899	(186 556)
Etat subvention à recevoir	27 300	27 300	0
Fournisseurs débiteurs	2 717 338	2 603 249	(114 089)
Personnel avances et acomptes	56 893	83 875	26 983
Produits à recevoir	562 139	17 204	(544 935)
Société RAVY	498 290	498 290	0
TVA déductible	284 258	162 258	(122 001)
Total	10 240 558	6 725 976	(3 514 582)
Actifs financiers	57 073	621 697	564 624
Total			(2 949 958)

Note 32. Variations des comptes fournisseurs

	2017	2016	Variation
Fournisseurs d'exploitations	(5 962 207)	(7 000 302)	(1 038 095)
Fournisseurs d'exploitations EAP	(11 871 811)	(10 877 783)	994 028
Fournisseurs d'immobilisations	(64 161)	(64 161)	0
Fournisseurs, factures non parvenues	(2 729 068)	(1 613 970)	1 115 098
Total	(20 627 247)	(19 556 216)	1 071 031

Note 33. Variations des autres passifs courants et financiers

	2017	2016	Variation
Actionnaires opérations sur capital	(2 100)	(2 100)	0
Administrateurs jetons de présence	(75 000)	(75 000)	0
Avances clients	(59 215)	(59 215)	0
CNSS	(506 518)	(570 488)	63 970
Clients intérêts courus	(108 507)	(160 060)	51 553
Dépôts et cautionnements reçus	0	(9 000)	9 000
État impôts et taxes	(517 588)	(416 741)	(100 847)
Personnels rémunérations dues	(246 259)	(242 676)	(3 583)
Provisions congés à payer	(276 235)	(332 376)	56 141

Provisions pour risques et charges	(1 911 105)	(1 911 105)	0
Ristournes et avoir à établir	(1 232 856)	(1 245 172)	12 316
Produit constaté d'avance	(120 985)	0	(120 985)
Créditeurs parties liées (CVR, Nutritop, Avitop, Gallus)	(328 045)	(372 607)	44 562
Créditeurs divers	(307 244)	(241 683)	(65 561)
Total	(5 691 659)	(5 638 225)	(53 434)
Intérêts Courus	(98 147)	(74 878)	(23 269)
Total			(76 703)

Note 34. Les décaissements provenant des acquisitions des immobilisations corporelles et incorporelles

	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Logiciels	289 862	119 586	(170 276)
Fonds de commerce	508 418	508 418	0
Droit au bail	45 248	45 248	0
Concession marque et brevet	100 853	100 853	0
Terrains	2 783 218	2 527 218	(256 000)
Constructions	15 883 191	14 961 935	(921 256)
Matériels et outillages	14 536 294	12 832 211	(1 704 082)
Matériels Roulants	4 446 327	3 990 121	(456 207)
Equipement de bureau	285 798	248 319	(37 480)
Matériel Informatique	551 938	437 131	(114 808)
Installation Gle. Agencement Amén Divers	4 307 406	4 046 640	(260 765)
Immobilisations corporelles en cours	1 664 787	1 177 766	(487 022)
Total	45 403 339	40 995 444	(4 407 895)

Note 35. Encaissements des emprunts

	31/12/2017	31/12/2016
Encaissement crédit à moins d'un an	3 000 000	250 000
Encaissement leasing	375 779	0
Total	3 375 779	250 000

Note 36. Remboursements des emprunts

	31/12/2017	31/12/2016
Remboursement crédit Attijari Bank	403 156	374 730
Remboursement crédit Amen Bank	160 715	214 286
Remboursement crédit BTE	0	418 190
Remboursement crédit BIAT 1	400 000	400 000
Remboursement crédit BIAT 2	425 230	396 052
Remboursement crédit ATB	342 105	315 789
Remboursement Leasing	172 518	122 998
Remboursement crédit de gestion	1 385 207	3 145
Remboursement de billets de trésorerie		4 000 000
Total	3 288 930	6 245 191

Note 37. Trésorerie

	31/12/2017	31/12/2016
Liquidités et équivalents de liquidités	149 719	3 257 719
Concours bancaires	(5 108 840)	(10 346 934)
Total	(4 959 120)	(7 089 214)

Note 38. Engagements hors bilan

Libellé	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Engagements donnés		32 686 636	32 760 519
Hypothèques & Nantissements sur fonds de commerce	(1)	29 510 300	29 510 300
Cautions solidaires données :	(2)	-	1 300 000
Effets escomptés et non échus :	(3)	2 549 034	1 322 917
Garantie de rachat d'actions :	(4)	627 302	627 302
Engagements reçus		16 185 160	16 185 160
Engagements reçus des frères Lahmar	(5)	7 401 884	7 401 884
Engagements reçus de Lahmar Holding	(6)	2 141 584	2 141 584
Garanties réelles reçues de débiteurs divers	(7)	6 172 704	6 172 704

(1) : L'évaluation des engagements hors bilan au titre des crédits long terme et court terme octroyés par les banques se basent sur les inscriptions au niveau des contrats de prêts en vigueur.

(2) : Caution solidaire donnée à une banque au profit de la société Nutritop. La main levée a été obtenue au cours de l'exercice 2017.

(3) : Les escomptes d'effets sont alimentés par des lignes de crédit à court terme octroyées par les banques et qui sont par ailleurs couvertes par des garanties réelles.

(4) : La société a garanti des souscripteurs au capital de la société AVITOP, en 2000 et 2001, pour le rachat des actions par eux souscrites. Lors de l'introduction de la SOPAT en bourse, les principaux actionnaires de la société, à cette date, s'étaient engagés à assumer ladite garantie de rachat. Mais à ce jour, et en l'absence d'un accord avec un des souscripteurs concernés, la SOPAT reste redevable de cette garantie, dont le montant réclamé par l'intéressé, s'élevait au 31 mars 2012, à 627 302 DT. Selon le protocole d'accord signé par les frères Lahmar avec le Groupe Rose Blanche, le montant dont la SOPAT sera redevable en application de cette caution sera pris en charge par le Groupe Rose Blanche.

(5) : Les principaux actionnaires de la SOPAT à la veille de son introduction en bourse, en 2007, Messieurs Fethi, Rached et Imed LAHMAR se sont engagés à prendre en charge tous les engagements hors bilan de la société à cette date qui se sont élevés à 7 401 884 DT.

Compte tenu du protocole d'accord signé entre les Sociétés MEDIGRAIN, MCSR, UNAGRO, GSS, ACN et TRANSFOOD d'un côté, et les Frères LAHMAR d'un autre côté, les procédures d'octroi des mains levées sont engagées.

(6) : Il s'agit au départ d'un nantissement de la participation de la SOPAT dans le capital des sociétés Nutritop, Avitop et Logitop. Après la cession des dites participations à la société Lahmar Holding, un droit de suite est conféré par la force de la loi aux banques.

(7) : Il s'agit de garanties réelles, hypothèques et cautions solidaires reçues des clients et éleveurs de cheptel, en garantie de leurs dettes envers la société.

Note 39. Informations sur les parties liées

GALLUS

La SOPAT a acquis au cours de l'exercice 2017 du poulet et dinde vifs auprès de la société mère GALLUS pour une valeur de 9 277 263 dinars.

La SOPAT a vendu à la société GALLUS au cours de l'exercice 2017 des aliments pour bétail et des dindonneaux pour une valeur totale de 1 888 561 dinars.

Centrale de viandes rouges (CVR)

La SOPAT a avancé à la société CVR, depuis 2012, un montant de 437 768 dinars.

MEDIGRAIN

La SOPAT a acquis auprès de la société MEDIGRAIN, partie liée, de la matière première pour une valeur de 16 038 023 dinars.

ACN

La SOPAT a acquis auprès de la société ACN, partie liée, de la matière première pour une valeur de 4 508 686 dinars.

MCSR

La SOPAT a acquis auprès de la société MCSR, partie liée, de la matière première pour une valeur de 10 794 dinars.

STPA

La SOPAT a acquis auprès de la société STPA, partie liée, au cours de l'exercice 2017 des aliments pour bétail pour une valeur de 301 068 dinars.

Note 40. Evénements postérieurs

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 06 novembre 2018. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Tunis, le 14 novembre 2018

Objet :

Rapport général du commissaire aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice clôturé le 31 décembre 2017

Destinataires du rapport :

Messieurs les Actionnaires de la Société De Production Avicole de Teboulba, SOPAT, Société Anonyme Faisant Appel Public à l'Épargne, au Capital de 27.861.250 DT.

Messieurs les actionnaires,

- 1.** Dans le cadre de la mission de commissariat aux comptes de la société SOPAT - SA, qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'exercice comptable arrêté le 31 décembre 2017 et couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.
- 2.** Les états financiers examinés sont composés du bilan totalisant 45.982.637 DT, de l'état de résultat se soldant par un résultat déficitaire de 5.822.034 DT avant modifications comptables, de l'état des flux de trésorerie et des différentes notes qui leur sont annexées.
- 3.** À notre avis, à l'exception de l'impact des points décrits dans le paragraphe N° **4** et sous réserve des observations décrites dans le paragraphe **5**, ci-dessous de notre rapport «Fondement de l'opinion d'audit modifiée», les états financiers de la société SOPAT-SA, ci-joints, sont sincères et réguliers et donnent une image fidèle, pour leurs aspects significatifs de sa situation financière au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises, au décret 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des différentes Normes Comptables Tunisiennes, ou Internationales, applicables aux activités de la société.

Fondement de l'Opinion d'Audit Modifiée

4. L'examen du système d'information comptable de la société, en usage pour la production des états financiers de l'exercice 2017, a permis de relever les remarques suivantes :

- 4.1. L'image dégagée par l'étude du système d'information utilisée par la société en 2017 fait apparaître le traitement manuel de la plupart des flux aboutissant à la constatation et la valorisation des stocks de la société. Les organes en charge du suivi de telles transactions font usage d'applications bureautiques, non sécurisées, pour la saisie et le traitement des données sur la base des informations collectées auprès des responsables des centres de production. Des efforts d'automatisation du suivi des flux et de détermination des prix et coûts des stocks sont entamés en 2018 afin d'aboutir à un suivi informatisé et sécurisé aux différents stades de la chaîne des transactions de la société. Leur exploitation en 2018 aboutirait à des coûts et prix plus précis pour la valorisation des transactions et des différentes catégories des stocks.
- 4.2. La société a procédé courant 2018 (janvier à mai 2018) à un inventaire physique détaillé de ses stocks de produits congelés dans tous les points de stockage, aussi bien dans le dépôt attelé à l'unité d'abattage que chez les tiers dans les dépôts loués. Cette opération a comporté un recensement des produits par article ainsi que l'examen de la qualité des produits comptés. Il en a résulté une quantification des stocks inappropriés pour la consommation humaine de l'ordre de 363 Tonnes pour l'ensemble des articles. Les pertes financières conséquentes impacteront l'exercice 2018.
- 4.3. Dans le cadre de l'achèvement des opérations d'acquisition de la participation dans le capital de la société mère Gallus-SA, détenant 58% du capital de la SOPAT-SA, entamées depuis 2014, les cédants et les cessionnaires ont procédé, courant 2017, à la signature d'un accord définitif de règlement amiable des transactions, dont certains articles ont impacté des positions financières et comptables de la SOPAT-SA.

La constatation des conséquences de cet accord sur les états financiers de l'exercice 2017 de la SOPAT, a abouti à la prise en charge par les acquéreurs d'une dette totale de 2.258mDT, avec un impact de 1.400mDT sur le résultat de l'exercice 2017 et les capitaux propres cumulés au 31 décembre 2017. L'accord comporte également la prise en charge par les acquéreurs d'autres engagements financiers futurs. A ce titre, un montant de 490mDT a été déjà réglé, alors que d'autres engagements de règlement de cautions données par la SOPAT sont pris par les acquéreurs vis-à-vis des sociétés GAT et SOFIGAT et dont les montants définitifs ne sont pas arrêtés à la date de rédaction de ce rapport.

5. L'audit des états financiers de l'exercice 2017 a permis de constater les observations suivantes relatives à leurs différentes composantes et susceptibles d'impacter notre avis :

5.1. Les immobilisations corporelles totalisant 44.371mDT en valeurs brutes et 15.737mDT en valeurs nettes, n'ont pas fait l'objet d'un inventaire physique annuel confirmant les différents comptes d'immobilisations positionnés dans les états financiers de l'exercice 2017. Les éventuels impacts sur les comptes d'immobilisations et d'amortissements n'ont pu être déterminés.

5.2. Le compte comptable d'immobilisations en cours, d'une valeur de 580mDT positionné parmi les immobilisations corporelles au 31 décembre 2017 et regroupant des dépenses anciennes, n'a pu être justifié par des réalisations effectives en cours d'achèvement et susceptibles d'aboutir à des immobilisations réelles dans le futur. Aucune provision ou correction de valeur n'a été constatée par la société dans le cadre de l'établissement des états financiers de l'exercice 2017.

5.3. Les comptes d'immobilisations financières comportent à la date du 31 décembre 2017 les soldes totalisant 3.141mDT dont la réalisation ou le recouvrement ne sont pas certains, à leurs valeurs inscrites dans les états financiers. La société n'a pas procédé aux réajustements des valeurs et la constatation des provisions pour dépréciations nécessaires, notamment pour les éléments suivants :

5.3.1. Une participation au nom de la Société NUTRITOP, sous administration judiciaire, d'une valeur de 2.700mDT.

5.3.2. Une créance sur un Ex-actionnaire de la société, Monsieur Mohamed LAHMAR de 409mDT, résultant de la constatation d'intérêts sur une créance de 2.500 mDT, déjà réglée par retenue sur les montants revenant aux cédants, dans le cadre des transactions d'acquisition des actions dans le capital de GALLUS- SA, société mère de la SOPAT- SA.

5.4. Les stocks de produits finis, positionnés dans les états financiers de l'exercice 2017 pour une valeur nette totale de 3.971mDT, sont valorisés sur la base de coûts de production, calculés manuellement par l'utilisation d'applications bureautiques, non sécurisées et par l'injection de coûts intermédiaires de production dont la traçabilité ne peut être établie d'une période à l'autre, compte tenu de l'évolution des prix et de la valeur des différentes composantes.

Les tests effectués sur les différents articles positionnés dans les stocks de produits finis ont permis de relever les constatations suivantes :

5.4.1. Des articles en stocks de produits finis congelés au 31 décembre 2017, d'une valeur estimée à 781mDT n'ont pas fait l'objet de mouvements de vente au cours de l'année 2017. Les risques liés à la mévente et leurs impacts sur la valeur de tels stocks n'ont pas été calculés et portés dans les états financiers de l'exercice 2017.

5.4.2. Des articles sont positionnés en stocks de produits finis pour 1.305mDT alors que leurs prix de vente moyens pratiqués courant l'exercice 2017 sont inférieurs aux coûts de production utilisés pour leur valorisation au 31 décembre 2017. L'écart négatif entre le prix de valorisation de tels stocks et leurs prix de vente moyen en 2017 est estimé à 218mDT, soit 17% environ de la valeur de ces stocks. La société n'a pas opéré les ajustements nécessaires de la valeur des stocks concernés au 31 décembre 2017.

5.4.3. Un lot de produits finis est positionné dans les états financiers au 31 décembre 2017 pour 493mDT et totalement provisionné. Il s'agit d'articles qui ont été détruits depuis 2016 sur la base d'un rapport rédigé par un expert auprès des tribunaux suite à une plainte de la SOPAT à l'encontre d'un tiers dépositaire après la constatation d'une défaillance de ses équipements d'entreposage.

Une affaire en justice pour dédommagement des pertes subies par la SOPAT a été intentée à l'encontre de l'entreprise d'entreposage. A la date de rédaction de ce rapport le verdict final n'a pas été rendu par le tribunal compétent.

5.5. Des créances clients positionnées dans les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 présentent des risques de recouvrement en raison des retards d'encaissement des chèques, des traites ou des soldes clients, aux échéances convenues. Le montant de telles créances serait de l'ordre de 901mDT. Aucune provision pour dépréciation les concernant n'a été portée dans les états financiers de l'exercice 2017.

5.6. Des créances clients totalisant 1.282mDT et faisant l'objet de procès contentieux n'ont pas fait l'objet d'estimation des risques de recouvrement et de constatation des provisions pour dépréciation conséquentes à la date du 31 décembre 2017. La société a justifié sa position par sa possession de garanties liées à de telles créances.

5.7. Les provisions pour dépréciation des créances douteuses positionnées dans les états financiers de l'exercice 2017 pour 8.688mDT, se composent d'un total de soldes positifs de 9.585mDT et d'un total de soldes négatifs de 897mDT. Leurs justification et apurement pourraient impacter les soldes des comptes clients, des provisions et des capitaux propres.

5.8. Des composantes des états financiers positionnées dans le bilan comportent des positions figées ou non justifiées relatives à des transactions anciennes non apurées. Le total est estimé à 2.307mDT au titre des soldes débiteurs et 2.382mDT Dinars au titre des soldes créditeurs.

Leur apurement pourrait impacter différentes composantes du bilan de la SOPAT et sa situation nette. L'impact définitif ne pourra être calculé qu'une fois les travaux de justification achevés et les décisions conséquentes prises par les instances dirigeantes de la société.

5.9. L'examen du dossier fiscal de la SOPAT au titre de l'exercice 2017 a permis de constater que :

5.9.1. La SOPAT a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi portant sur les exercices 2012, 2013, 2014 et 2015. Les notifications faites par l'administration fiscale comportent un montant de 23.390mDT, composé de 14.684mDT en principal et de 8.706mDT en intérêts et pénalités.

Compte tenu des dettes et provisions déjà constatées dans les comptes de la SOPAT-SA au titre des impôts et taxes, le supplément de la dette, éventuellement exigible par l'administration fiscale en l'absence d'une révision de ses positions, et non porté dans les états financiers de la SOPAT au 31 décembre 2017, serait de l'ordre de 21.545mDT.

La SOPAT a déjà riposté aux résultats des différentes notifications dans les délais de rigueur. Aucun règlement amiable définitif n'a été agréé avec l'administration à la date de rédaction du présent rapport.

- 5.9.2. Les pratiques fiscales utilisées par la société engendrent un ensemble de risques notamment en matière d'application des principes et règles dans les domaines de la TVA et des Retenues à la source.

Les risques fiscaux conséquents aussi bien relatifs au dossier de contrôle fiscal qu'au titre des transactions de l'année 2017 et précédentes, non prescrites, n'ont pas été estimés et n'ont pas été provisionnés dans les états financiers de l'exercice 2017.

La société a justifié sa position par l'attente des résultats des discussions avec l'administration fiscale pour la détermination définitive des résultats du contrôle fiscal, objet de transactions conciliatrices, et la détermination définitive de son statut fiscal au sujet des éléments objets de différences d'opinions.

- 5.10. Des procès en cours sont engagés à l'encontre de la société ou par elle, notamment en matière pénale, civile et de prudhomme. Les conséquences financières éventuelles pouvant impacter les différentes positions comptables de la société ne sont pas estimées et portées dans les états financiers de l'exercice 2017. Les informations disponibles à leur sujet ne nous permettent pas d'estimer le montant de cet impact.

- 6.** Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont décrites dans le paragraphe **8** ci-dessous relatif aux responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers.

Nous sommes indépendants de la société SOPAT - SA, conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent aux missions de commissariat aux comptes en Tunisie et nous nous sommes acquittés des responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour la préparation des états financiers

- 7.** L'organe de direction de la société SOPAT - SA est responsable de la préparation des états financiers conformément au système comptable des entreprises en Tunisie tels que décrit par les textes indiqués dans le paragraphe **3** ci-dessus, et aux différents textes régissant ses activités en Tunisie.

L'organe de direction de la société est également responsable de la conception, la mise en place et l'application des procédures de contrôle interne qu'il considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent d'erreurs ou de fraudes.

C'est aux responsables de la société qu'il incombe d'évaluer la capacité de leur entité à poursuivre son exploitation et de communiquer le cas échéant sur toute question relative à la continuité de son exploitation et d'appliquer les principes et méthodes comptables appropriés conséquents.

Responsabilité de l'auditeur

8. Nos objectifs pour la mission d'audit, réalisée dans le cadre du commissariat aux comptes de la société SOPAT - SA , sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent d'erreurs ou de fraudes et de délivrer un rapport sur notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales permettrait toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter d'erreurs ou de fraudes et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. Nous procéderons, en outre, à :

- 8.1. L'identification et l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent d'erreurs ou de fraudes, la conception et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et la réunion des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
- 8.2. L'acquisition d'une compréhension des éléments de contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir les procédures d'audit appropriées dans les circonstances, mais sans avoir pour but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société.
- 8.3. L'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- 8.4. L'appréciation du caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe de la continuité d'exploitation, et selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Informations autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états financiers

9. Les éléments du rapport présenté par votre conseil d'administration, notamment pour les informations à caractère comptables qui y figurent, sont conformes aux états financiers de l'exercice 2017.

Tunis, le 14 novembre 2018

Le commissaire aux comptes
M. Aammar AMRI

Tunis, le 14 novembre 2018

Objet :

**Rapport spécial du commissaire aux comptes relatif
aux états financiers de l'exercice clôturé le 31
décembre 2017**

Destinataires du rapport :

**Messieurs les Actionnaires de la Société de
Production Avicole de Teboulba, SOPAT**

**Société Anonyme Faisant Appel Public à l'Epargne,
au Capital de 27.861.250 DT.**

Messieurs les actionnaires,

1. En exécution de la mission de commissariat aux comptes de la **Société de Production Avicole de Teboulba, SOPAT-SA**, qui nous a été confiée par votre honorable assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport relatif aux conventions visées par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, au titre de l'exercice 2017.
2. Les conventions signalées ci-dessous résultent des informations s'y rapportant reçues de l'organe de direction de la société ou des opérations liées dont nous avons pris connaissance dans le cadre de nos procédures habituelles d'audit. Notre mission ne comporte pas la réalisation de travaux spécifiques de recherche de l'existence des conventions.

3. Durant l'exercice 2017, les conventions suivantes, rentrant dans le cadre des dits articles ont été passées ou ont continué à produire leurs effets :

3.1. La société a obtenu des crédits bancaires pour financer ses investissements. Au 31 décembre 2017, les encours des divers crédits présentent les soldes suivants :

Références crédit	Montant initial En DT	Reste à rembourser au 31 décembre 2017 En DT
Hannibal Lease (Leasing)	1 190 289	817 018
BIAT2500mDT	2 500 000	100 000
BIAT3000mDT	3 000 000	2 178 719
ATB1500mDT	1 500 000	789 474
Ettijari Bank 1971mDT	1 971 000	692 349
Total	10 161 289	4 577 560

L'encours des crédits obtenus pour le financement du cycle d'exploitation est de 8.099.063 DT à la date du 31 décembre 2017.

3.2. Les investissements réalisés par la société courant l'exercice 2017, achevés ou en cours, sont de l'ordre de 4.037mDT et correspondent à des acquisitions de logiciel, de terrain bâti, d'équipement d'abattage, de matériel de transport, d'aménagement de points de vente...

3.3. La SOPAT a signé en 2017 un accord avec des sociétés appartenant au groupe la ROSE Blanche « RBG » en vertu duquel, les dites sociétés prennent en charge des dettes au lieu et place de débiteurs liés aux cédant des actions Gallus ou des engagements futurs à la place de la SOPAT en exécution des cautions qu'elle avait données. La constatation des conséquences de cet accord a abouti à la prise en charge par les sociétés du groupe RBG d'une dette de 2.259mDT, le remboursement du paiement d'une caution de 490mDT fait par la SOPAT au profit d'Amen BANK et un engagement de règlement des cautions données par la SOPAT au profit des sociétés GAT et SOFIGAT.

3.4. La SOPAT a procédé en 2017 au paiement à Amen BANK d'un montant de 2.110mDT en règlement de cautions précédemment données au profit de cette banque pour le compte de NUTRITOP et DINDY pour des montants respectifs de 1.110mDT et 1.000mDT. La somme payée pour le compte de NUTRITOP pour 1.110mDt a été remboursée à la SOPAT par le groupe RBG en exécution des accords liés aux transactions sur les actions GALLUS.

3.5. La société s'est approvisionnée en 2017 en divers produits auprès des sociétés apparentées appartenant au RBG.

Les mouvements et les soldes conséquents arrêtés au 31 décembre 2017 sont les suivants :

Sociétés	Total des achats nets en 2017 En DT	Solde au 31 décembre 2017 Créditeurs En DT
MEDIGRAN	16 038 023	496 582
ACN	4 508 686	1 380 728
MCSR	10 794	3 063
STPA	301 068	277 476

3.6. La SOPAT s'est approvisionnée au cours de l'exercice 2017 en poulet et dinde vifs auprès de la société mère GALLUS pour une valeur de 9 277 263 DT. Elle a également vendu à la société GALLUS au cours de l'exercice 2017 des aliments pour bétail et des dindonneaux pour une valeur totale de 1 888 561 DT.

3.7. Les rémunérations des dirigeants constatées au titre de l'exercice 2017, se présentent ainsi :

Désignation des dirigeants	Fonction	Salaire brut annuel En DT	cotisations sociales et fiscales En DT	Bons d'essence En DT	Coût de l'amortissement de voiture de fonction En DT
Mr. Mohieddine YOUSSEFI	Directeur Général	109 269	18 106	8 610	16 960
Mr. Kamel BELKHIRIA	Président du conseil	0	0	0	0

3.8. La société SOPAT a supporté au cours de l'exercice 2017 les charges de fonctionnement de la société « La centrale des Viandes Rouges : CVR » arrêtés à 26.443 DT. Elle avait avancé à la société CVR, 437.768 DT depuis 2012.

Tunis, le 14 novembre 2018

Le commissaire aux comptes
M. Aammar AMRI

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING - U.A.D.H

Siège social : 62, Avenue de Carthage Tunis - 1000

La société UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING - U.A.D.H publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017. Ces états sont accompagnés du rapport des co-commissaires aux comptes : Mr Cherif BEN ZINA & Mr Moncef BOUSSANOUGUA ZAMMOURI.

BILAN CONSOLIDE (Montants en dinars)

ACTIFS	Note	31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
ACTIFS NON COURANTS			
<i>Immobilisations incorporelles</i>			
Immobilisations incorporelles		2 822 828	2 576 691
<i>Amortissement des immobilisations incorporelles</i>		(2 116 744)	(1 917 864)
Ecarts d'acquisition		20 571 783	20 571 783
<i>Amortissement écart d'acquisition</i>		(6 171 534)	(4 114 356)
Immobilisations incorporelles en cours		1 008 931	277 590
Total des immobilisations incorporelles	N° 1	16 115 264	17 393 844
<i>Immobilisations corporelles</i>			
Immobilisations corporelles		139 355 546	129 347 147
<i>Amortissement des immobilisations corporelles</i>		(57 716 201)	(51 982 558)
Immobilisations corporelles en cours		4 019 863	4 201 575
Total des immobilisations corporelles	N° 2	85 659 207	81 566 164
<i>Immobilisations financières</i>			
Immobilisations financières		39 836 673	40 110 048
<i>Provisions sur immobilisations financières</i>		(592 054)	(592 054)
Total des immobilisations financières	N° 3	39 244 619	39 517 994
Autres actifs non courants	N° 4	10 982 624	7 294 274
Actifs d'impôts différés		3 062 834	2 518 791
Total des autres actifs non courants		14 045 458	9 813 065
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		155 064 547	148 291 067
ACTIFS COURANTS			
Stocks	N° 5	108 727 683	109 452 493
<i>Provisions pour dépréciation des stocks</i>		(1 710 051)	(1 650 003)
Clients et comptes rattachés	N° 6	27 735 921	58 464 237
<i>Provisions pour dépréciation des comptes clients</i>		(9 156 480)	(8 899 236)
Autres actifs courants	N° 7	55 923 620	40 614 859
<i>Provisions pour dépréciation des autres actifs courants</i>		(577 947)	(577 947)
Placements et autres actifs financiers	N° 8	76 483 113	69 251 509
Liquidités et équivalents de liquidités	N° 9	37 714 514	38 454 236
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		295 140 373	305 110 148
TOTAL DES ACTIFS		450 204 921	453 401 215

BILAN CONSOLIDE (Montants en dinars)

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	Note	31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
CAPITAUX PROPRES			
Capital Social		36 953 847	36 953 847
Prime d'émission		33 846 159	33 846 159
Réserve légale		740 859	134 077
Subventions d'investissement		2 000 839	1 736 932
Amortissement des subventions d'investissement		(1 639 317)	(1 515 273)
Réserves consolidées		12 128 653	18 844 771
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		84 031 040	90 000 513
Résultat de l'exercice groupe		654 678	(361 239)
Total des capitaux propres avant affectation		84 685 717	89 639 273
Réserves des minoritaires		6 430 517	7 228 050
Résultat des minoritaires		(289 074)	(795 951)
Total des intérêts minoritaires		6 141 443	6 432 100
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET INTERETS MINORITAIRES	N° 10	90 827 161	96 071 373
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	N° 11	32 106 907	34 080 214
Provision pour risques et charges		927 403	1 061 966
Autres passifs financiers		10 000	10 000
Passifs d'impôts différés		2 518 140	2 450 615
Total des passifs non courants		35 562 451	37 602 795
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	N° 12	115 251 924	153 717 056
Autres passifs courants	N° 13	33 421 477	33 276 732
Concours bancaires et autres passifs financiers	N° 14	175 141 908	132 733 259
Total des passifs courants		323 815 309	319 727 047
TOTAL DES PASSIFS		359 377 760	357 329 842
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		450 204 921	453 401 215

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE (Montants en dinars)

Désignation	Note	Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Rev enus	N° 15	419 497 110	354 814 423
Autres produits d'exploitation	N° 16	485 108	782 780
Total des produits d'exploitation		419 982 217	355 597 203
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks de PF et des encours		455 645	(879 807)
Achats de matières consommés		6 321 226	5 497 192
Achats de marchandises consommés	N° 17	338 338 430	290 178 779
Achats d'approvisionnement consommés	N° 18	3 117 807	3 057 856
Charges de personnel	N° 19	24 346 813	22 798 751
Dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises	N° 20	16 308 021	11 920 342
Autres charges d'exploitation	N° 21	11 642 791	15 849 533
Total des charges d'exploitation		400 530 734	348 422 646
RESULTAT D'EXPLOITATION		19 451 484	7 174 557
Charges financières nettes	N° 22	(25 087 394)	(16 391 221)
Produits des placements	N° 23	7 639 035	7 106 256
Autres gains ordinaires	N° 24	1 245 606	1 725 601
Autres pertes ordinaires	N° 25	(310 633)	(241 730)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		2 938 098	(626 537)
Impôt exigible		3 049 012	1 730 800
Impôt différé		(476 518)	(1 550 755)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		365 604	(806 582)
Eléments extraordinaires			(350 608)
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES		365 604	(1 157 190)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		365 604	(1 157 190)
<i>Résultat des minoritaires</i>		(289 074)	(795 951)
<i>Résultat de l'exercice groupe</i>		654 678	(361 239)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		365 604	(1 157 190)

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE (Montants en dinars)

Désignation	Note	Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		365 604	(1 157 190)
Ajustement pour :			
Amortissements et Provisions		16 308 021	11 920 342
Variations des éléments du besoin en fond de roulement			
Variation des stocks	N° 26	724 810	(31 698 063)
Variation des clients et comptes rattachés	N° 26	30 728 316	(20 004 891)
Variation des autres actifs courants	N° 26	(15 308 761)	(11 380 899)
Variation des fournisseurs d'exploitation	N° 26	(37 295 887)	16 401 138
Variation des autres passifs courants	N° 26	87 248	1 140 753
Variation des autres passifs financiers	N° 26	42 351 492	42 581 641
Plus ou moins v alues de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		(422 330)	(29 105)
Plus ou moins v alues de cessions d'immobilisations financières		(70 666)	(399 101)
Résorption des Subv entions d'inv estissement		(47 179)	(47 179)
Transfert de charges		(7 146 034)	(9 591 772)
Impôt différés		(476 517)	(1 550 756)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		29 798 118	(3 815 082)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Encaissements / cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		387 330	337 657
Décaissements prov enant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(12 866 704)	(6 380 911)
Décaissements prov enant de l'acquisition d'immobilisations financières		(1 749 825)	(11 764 771)
Encaissements / cessions d'immobilisations financières		(1 762 384)	1 307 488
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(15 991 583)	(16 500 537)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions v ersés		(5 749 677)	(2 586 878)
Encaissements prov enant des emprunts		6 746 138	4 718 393
Remboursements des emprunts		(12 714 931)	(8 737 039)
Augmentation du capital		-	-
Encaissements (Décaissements) prov enant des placements		(6 856 484)	1 617 911
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		(18 574 954)	(4 987 613)
VARIATION DE TRESORERIE		(4 768 419)	(25 303 232)
Trésorerie au début de l'exercice		(5 239 591)	20 063 641
Trésorerie à la fin de l'exercice	N° 27	(10 008 010)	(5 239 591)

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

(Montants exprimés en dinar)

PRODUITS	31/12/2017	CHARGES	31/12/2017	SOLDES	31/12/2017	31/12/2016
Ventes de marchandises et autres produits d'exploitation	406 180 934	Coût d'achat des marchandises vendues	338 338 430	Marge commerciale	67 842 505	51 184 015
Revenus et autres produits d'exploitation Production stockée	13 801 283 0	Achats consommés Déstockage de production	6 321 226 455 645	Marge sur coût matière	7 024 412	6 559 168
Marge commerciale Marge sur coût matière	67 842 505 7 024 412	Autres charges externes	12 943 781	Valeur ajoutée brute	61 923 136	43 513 894
Valeur ajoutée brute	61 923 136	Charges de personnel Impôts et taxes	24 346 813 1 816 817			
		<u>Total</u>	26 163 631	Excédent (Insuffisance) brut(e) d'exploitation	35 759 505	19 094 899
Excédent brut d'exploitation Autres gains ordinaires Produits des placements Impôt différé	35 759 505 1 245 606 7 639 035 476 518	Charges financières nettes Dotations aux amortissements et résorptions nettes des reprises Autres pertes ordinaires Impôt sur les sociétés	25 087 394 16 308 021 310 633 3 049 012			
<u>Total</u>	45 120 664	<u>Total</u>	44 755 060	Résultat Net de l'exercice	365 604	(1 157 190)

I. Présentation du groupe UADH :

Le Groupe UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING – UADH est composé de 9 sociétés de droit tunisien :

La société mère :

- ▶ La société **UADH** est une société anonyme, créée le 05 juillet 2013 dans le cadre du plan de restructuration juridique du Groupe LOUKIL. Le capital social de la société s'élève actuellement à 36 953847 DT.

La société a pour objet principalement :

- La détention et la gestion de participations dans d'autres sociétés ;
- Le contrôle et la direction d'autres sociétés.

Les filiales :

- ▶ La société **Aures Auto** est une société anonyme, reprise par Groupe LOUKIL en 2006, son capital social actuel s'élève à 7 000 000 DT.

La société est l'importateur et distributeur officiel de la marque Citroën en Tunisie pour les véhicules légers. Elle assure aussi le service technique en atelier et la vente en détail de pièces de rechange de la marque Citroën.

- ▶ La société **Aures Gros** est une société à responsabilité limitée ayant un capital social actuel de 9 000 000 DT.

La société est l'importateur officiel et le distributeur en gros des pièces de rechange de la marque Citroën en Tunisie.

- ▶ La société **Economic Auto** est une société anonyme ayant un capital social actuel de 7 000 000 DT.

La société est l'importateur et le distributeur officiel depuis 1993, de la marque MAZDA en Tunisie pour les véhicules légers. ECONOMIC Auto assure aussi le service technique en atelier et la vente en détail de pièces de rechange de la marque MAZDA.

- ▶ La société **Mazda Détails** est une société à responsabilité limitée, spécialisée dans la vente en détail de pièces de rechange sous la marque MAZDA en Tunisie.

- ▶ La société **Loukil Véhicules Industriels** (ex EVI), société anonyme créée en septembre 2005, son capital social s'élève à 7 000 000 DT.

La société LVI opère dans l'importation et la distribution sur le territoire tunisien de véhicules industriels et d'engins de marques Renault Trucks et de chariots élévateurs de marque TCM.

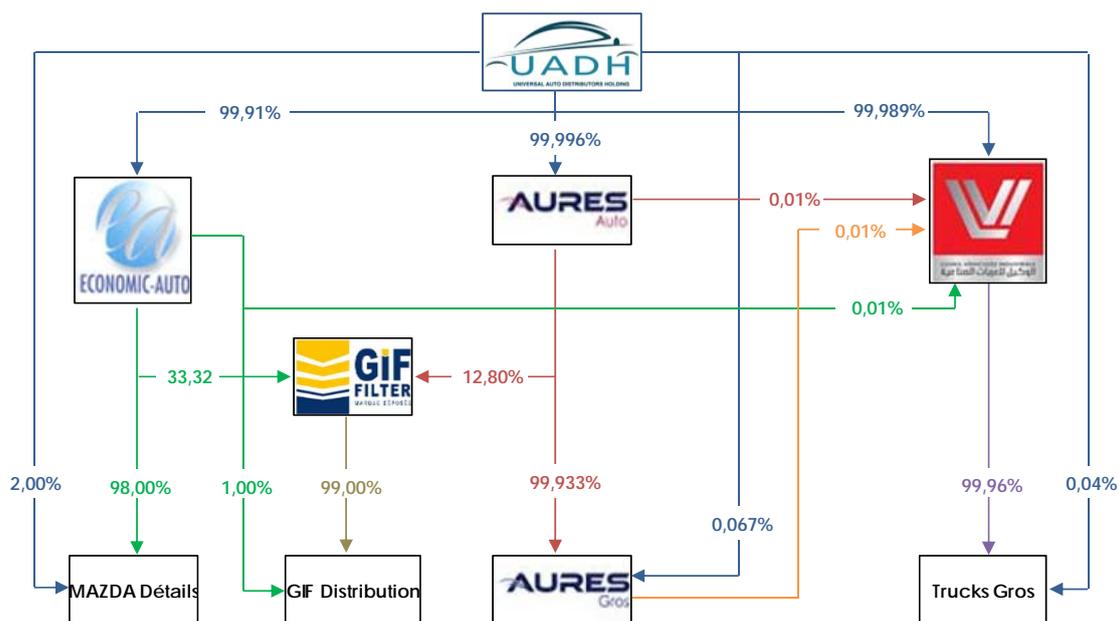
- ▶ La société **Trucks Gros** est une société à responsabilité limitée créée en septembre 2007 pour assurer l'importation et la vente en gros de pièces de rechange des marques Renault Trucks et TCM.

- ▶ La société **GIF Filter** est une société anonyme qui opère dans la fabrication de filtres à huile, à carburant et à air destinée aux véhicules légers, aux poids lourds et aux engins de travaux publics.

- ▶ La société **GIF Distribution** est une société à responsabilité limitée qui assure l'activité de commercialisation des filtres sous la marque GIF Filter.

II. Structure juridique actuelle du Groupe UADH :

L'organigramme juridique du Groupe UADH se présente ainsi :



III. Principes et méthodes comptables de présentation des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2017 :

1. Standards et normes de référence :

Les états financiers consolidés ont été arrêtés conformément aux dispositions des normes comptables admises en Tunisie, notamment les normes suivantes :

- ▶ Norme comptable n° 35 relative aux états financiers consolidés ;
- ▶ Norme comptable n° 38 relative aux regroupements d'entreprises.

2. Etats financiers consolidés :

Les états financiers consolidés du Groupe UADH arrêtés au 31/12/2017 comprennent :

- ◆ Le bilan consolidé ;
- ◆ L'état de résultat consolidé ;
- ◆ L'état de flux de trésorerie consolidé ;
- ◆ Les notes aux états financiers consolidés.

3. Démarche méthodologique :

La démarche suivie pour arrêter les états financiers consolidés du groupe comprend :

- ➡ L'harmonisation de la présentation des états financiers individuels ;
- ➡ Le cumul des comptes individuels ;
- ➡ L'élimination des comptes et des opérations réciproques ;
- ➡ Le retraitement de l'impôt sur les sociétés ;
- ➡ Le partage des capitaux propres et l'élimination des titres de participation.

a. L'élimination des comptes et des opérations réciproques :

Les comptes consolidés de la société UADH étant le reflet de la situation d'une seule entité économique, il n'a été retenu que les seules opérations effectuées et les seuls résultats réalisés avec les tiers étrangers à cette entité.

Il s'agit principalement de l'élimination des comptes réciproques de dettes et de créances (clients/ fournisseurs, prêts/ comptes courants, ...) ainsi que les comptes de charges et de produits réciproques (achats/ ventes, ...).

b. Le partage des capitaux propres et l'élimination des titres de participation :

Les capitaux propres des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation après avoir été modifiés par les retraitements et les éliminations, ont été partagés entre les capitaux propres consolidés et les intérêts minoritaires. Ce partage s'est accompagné de l'élimination des titres de participation.

Le partage des capitaux propres a été opéré par la technique de la consolidation directe.

4. Méthodes de consolidation et pourcentages d'intérêt :

a. Structure des capitaux des sociétés du Groupe UADH :

	ECONOMIC AUTO	MAZDA Détails	AURES AUTO	AURES GROS	GIF Filter	GIF Distribution	LVI	Trucks Gros
UADH	99,914%	2,00%	99,996%	0,067%			99,989%	0,04%
ECONOMIC AUTO		98,00%			33,32%	1,00%	0,0014%	
AURES AUTO				99,933%	12,80%		0,0014%	
AURES GROS							0,0013%	
GIF Filter						99,00%		
LVI								99,96%
<i>Pourcentage de détention Groupe</i>	99,914%	100,00%	99,996%	100,00%	46,12%	100,00%	99,993%	100,00%
<i>Pourcentage de détention Hors Groupe</i>	0,086%	0,00%	0,004%	0,00%	53,88%	0,00%	0,007%	0,00%

b. Détermination des pourcentages de contrôle et des méthodes de consolidation :

Les pourcentages de contrôle se présentent ainsi :

	Pourcentage de contrôle			Type de contrôle	Méthode de consolidation
	Direct	Indirect	Total		
ECONOMIC AUTO	99,914%	0,00%	99,914%	Contrôle exclusif	Intégration globale
MAZDA Détails	2,00%	98,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration globale
AURES AUTO	99,996%	0,00%	99,996%	Contrôle exclusif	Intégration globale
AURES GROS	0,067%	99,933%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration globale
GIF Filter(*)	0,00%	46,12%	46,12%	Contrôle exclusif	Intégration globale
GIF Distribution	0,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration globale
LVI	99,989%	0,0041%	99,993%	Contrôle exclusif	Intégration globale
Trucks Gros	0,04%	99,96%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration globale

(*) : En vertu des dispositions de l'article 461 du code des sociétés commerciales : « Le contrôle est présumé dès lors qu'une société détient directement ou indirectement quarante

pour cent au moins des droits de vote dans une autre société, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne. »

De plus, conformément aux dispositions du dernier alinéa du paragraphe 10 de la norme NC 35, le contrôle est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

En considération des dispositions, sus-indiquées, et étant donné qu'il n'existe aucun autre actionnaire de la société GIF qui détient une participation supérieure à 40%, la société GIF est considérée une filiale de la société UADH et ses comptes sont intégrés selon la méthode de l'intégration globale.

c. Détermination des pourcentages d'intérêt :

	Pays de résidence		Pourcentage d'intérêts du Groupe	Pourcentage d'intérêts des minoritaires
UADH	Tunisie	Société Mère	100,00%	0,00%
ECONOMIC AUTO	Tunisie	Filiale 1	99,914%	0,086%
MAZDA Détails	Tunisie	Filiale2	99,916%	0,084%
AURES AUTO	Tunisie	Filiale3	99,996%	0,004%
AURES GROS	Tunisie	Filiale4	99,996%	0,004%
GIF Filter	Tunisie	Filiale5	46,09%	53,91%
GIF Distribution	Tunisie	Filiale6	46,63%	53,37%
LVI	Tunisie	Filiale7	99,993%	0,007%
Trucks Gros	Tunisie	Filiale8	99,993%	0,007%

5. Hypothèses retenues pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe UADH :

Les états financiers consolidés du Groupe UADH, arrêtés au 31/12/2017, ont été établis sur la base des hypothèses suivantes :

- Conformément à la norme comptable tunisienne (NCT n°38), le regroupement d'entreprises ayant abouti à la création de la société UADH est un regroupement d'entreprises sous contrôle commun qui est hors champ d'application de cette norme. De ce fait, il n'est pas fait application de la méthode d'acquisition, par conséquent :
 - ▶ Les actifs et passifs des entreprises regroupées sont repris à leur valeur comptable nette.
 - ▶ Aucun goodwill n'est constaté suite au regroupement. Toute différence entre la valeur des apports et les capitaux propres des entités regroupées est enregistrée dans les réserves consolidées.

Contrairement au principe cité précédemment, un écart d'acquisition a été déterminé sur l'acquisition des sociétés LVI (ex EVI) et Trucks Gros étant donné que la prise de contrôle de ces dernières est intervenue après la constitution du Groupe et que l'acquisition a été faite auprès de tiers (l'Etat Tunisien et la société Al Karama Holding). Ainsi le contrôle des sociétés LVI et Trucks Gros a été modifié après le regroupement et ce par rapport à ce qu'il était avant le regroupement.

6. Principales et méthodes comptables d'évaluation et de présentation :

Les états financiers consolidés sont libellés en dinars tunisiens et préparés en respectant notamment les hypothèses sous-jacentes et les conventions comptables, plus précisément :

- Hypothèse de la continuité de l'exploitation ;
- Hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- Convention de la permanence des méthodes ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de prudence ;
- Convention du coût historique, et
- Convention de l'unité monétaire.

Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition hors taxes récupérables. Les dotations aux amortissements des immobilisations du groupe sont calculées selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués se présentent comme suit :

Immobilisations	Taux d'amortissement
Constructions	5%
Logiciels	33%
Matériel de transport	20%
Agencements, aménagements et installations	10%
Matériels et outillages	15%
Matériels industriels	10%
Mobiliers, matériels de bureau	20%
Matériels informatiques	33%

Les dotations aux amortissements sur les nouvelles acquisitions sont calculées en respectant la règle du prorata-temporis.

Placements

Un placement est classé à long terme lorsqu'il est détenu dans l'intention de le conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales.

Un placement est classé à court terme lorsque l'entreprise n'a pas l'intention de le conserver pendant plus d'un an et qui, de par sa nature, peut être liquidé à brève échéance.

A la date de clôture, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées. La valeur d'usage est déterminée en tenant compte de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

A la date de clôture, les placements à court terme sont évalués à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres non cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Emprunts

Les échéances à plus d'un an et celles à moins d'un an relatives au principal des emprunts contractés par le Groupe sont portées respectivement parmi les passifs non courants et les passifs courants.

Les intérêts courus et échus au titre de ces emprunts sont imputés aux comptes de charges de l'exercice de leur rattachement.

Stocks

Les stocks de véhicules neufs et des pièces de rechange sont valorisés à leur coût réel d'achat, droits et taxes non récupérables inclus ainsi que tous les frais directs s'y rattachant : transport, assurance, manutention, ect...

Ils sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré.

Les stocks de matières premières et consommables sont valorisés au coût d'achat moyen pondéré, tous frais inclus.

Les stocks de produits finis sont valorisés au coût moyen de production.

Les produits semi finis sont valorisés au coût engagé jusqu'au stade de fabrication.

Impôt différé

Les sociétés du Groupe UADH sont soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) selon les règles et les taux en vigueur en Tunisie.

Il a été tenu compte d'un impôt différé pour les retraitements de consolidation ayant une incidence sur le résultat.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

Notes relatives au bilan consolidé :

Note 1 : Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles présentent au 31 Décembre 2017, un solde de 16 115 264 dinars, contre un solde de 17 393 844 dinars au 31 Décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
Ecart d'acquisition	20 571 783	20 571 783
Logiciels	2 273 098	2 173 843
Fonds de Commerce	522 848	402 848
Immobilisations incorporelles à statut juridique particulier	26 882	-
Immobilisations incorporelles en cours	1 008 931	277 590
Amortissement des immobilisations incorporelles et écart d'acquisition	(8 288 277)	(6 032 220)
Total	16 115 264	17 393 844

Note 2 : Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles présentent au 31 Décembre 2017, un solde de 85 659 207 dinars, contre un solde de 81 566 164 dinars au 31 Décembre 2016 et se détaillent comme suit

Désignation	31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
Terrains	39 705 925	38 820 794
Constructions	38 399 733	33 030 474
Matériels et outillages	14 691 767	13 985 763
Matériels de transport	4 016 564	4 691 968
Equipements de bureau	2 514 364	2 353 690
Matériels Informatiques	2 590 510	2 475 227
Installations, Agencements et Aménagements divers	24 128 613	23 473 653
Immobilisations à statut juridique particulier	13 308 070	10 515 578
Amortissement des immobilisations corporelles	(57 716 201)	(51 982 558)
Immobilisations corporelles en cours	4 019 863	4 201 575
Total	85 659 207	81 566 164

Le détail des immobilisations et des amortissements, au 31/12/2017, se présente dans le tableau qui suit :

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

Au 31/12/2017

(Montants exprimés en dinars)

DESIGNATIONS	Valeur Brute au 31/12/2016	Nouvelles acquisitions	Reclassements	Cessions	Valeur Brute au 31/12/2017	Amortissements au 31/12/2016	Dotations de l'exercice	Régularisations	Reprises	Amortissements au 31/12/2017	Valeur Comptable Nette
Logiciels	2 173 843	99 255	-	-	2 273 098	1 917 864	197 386	-	-	2 115 250	157 847
Fonds de Commerce	402 848	120 000	-	-	522 848	-	-	-	-	-	522 848
Immobilisations incorporelles à statut juridique particulier	-	26 882	-	-	26 882	-	1 493	-	-	1 493	25 388
Immobilisations incorporelles en cours	277 590	731 341	-	-	1 008 931	-	-	-	-	-	1 008 931
Ecart d'acquisition	20 571 783	-	-	-	20 571 783	4 114 356	2 057 178	-	-	6 171 534	14 400 249
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	23 426 064	977 478	-	-	24 403 542	6 032 220	2 256 058	-	-	8 288 278	16 115 264
Terrains	38 820 794	885 131	-	-	39 705 925	-	-	-	-	-	39 705 925
Constructions	33 030 474	1 923 340	3 445 919	-	38 399 733	15 340 945	1 925 956	-	-	17 266 901	21 132 832
Matériels et outillages	13 985 763	792 607	(28 000)	58 603	14 691 767	10 001 722	770 449	(1 338)	58 603	10 712 229	3 979 538
Matériels de transport	4 691 968	108 266	-	783 669	4 016 564	4 204 759	226 291	-	748 670	3 682 380	334 184
Equipements de bureau	2 353 690	173 004	2 628	14 958	2 514 364	1 876 409	189 679	2 628	14 958	2 053 758	460 606
Matériels Informatiques	2 475 227	151 347	-	36 064	2 590 510	2 185 842	172 533	-	36 064	2 322 311	268 199
Installations, Agencements et Aménagements divers	23 473 653	361 886	293 074	-	24 128 613	15 215 386	1 788 865	(2 628)	-	17 001 623	7 126 990
Immobilisations corporelles à statut juridique particulier	10 515 578	2 764 492	28 000	0	13 308 070	3 157 495	1 518 166	1 338	-	4 677 000	8 631 071
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	129 347 147	7 160 073	3 741 621	893 295	139 355 546	51 982 558	6 591 938	-	858 295	57 716 201	81 639 344
Immobilisations Corporelles en cours	4 201 575	3 559 909	(3 741 621)	-	4 019 863	-	-	-	-	0	4 019 863
TOTAL	156 974 786	11 697 459	-	893 295	167 778 950	58 014 778	8 847 996	-	858 295	66 004 479	101 774 471

Note 3 : Immobilisations financières :

Les immobilisations financières présentent au 31 Décembre 2017, un solde de 39 244 619 dinars, contre un solde de 39 517 994 dinars au 31 Décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
Titres de participation (A)	2 693 574	2 193 750
Dépôts et cautionnements versés	100 170	104 888
Prêt	36 878 948	37 485 373
Effet à recevoir à plus d'un an	163 980	326 037
Provisions des immobilisations financières	(592 054)	(592 054)
Total	39 244 619	39 517 994

(A) : Les mouvements intervenus sur les titres de participation se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2016	Mouvements de l'exercice		Solde au 31/12/2017	Nombre de titres	Pourcentage de détention	Provision
		Acquisitions ou souscriptions	Cessions				
PLASTICUM	1 500 000		1 500 000	0			
CPRG	499 000			499 000	4 990	99,96%	499 000
BTS	25 000			25 000	n.s	n.s	
CDF	50 000			50 000	n.s	n.s	50 000
CIL	10 625			10 625	n.s	n.s	
DEFONTAINE TUNISIE	75 000			75 000	n.s	n.s	
ENNAKL	9 374			9 374	n.s	n.s	
CARTHAGE CIMENT	24 750			24 750	n.s	n.s	
Alliances Auto Sces "2AS"		250 000		250 000	25 000		
UNITED AFRICAN AUTO INDUSTRIES – UAAI (*)		6 999 300		6 999 300	699 930	99,99%	
Versements restant à effectuer sur titres UAAI		(5 249 475)		(5 249 475)			
Total	2 193 749	1 999 825	1 500 000	2 693 574			549 000

(*) La société UAAI intégrera le périmètre de consolidation à partir de l'élaboration des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2018. En fait, son premier exercice d'arrêté des comptes s'étale depuis sa date de création le 27/09/2017 jusqu'au 31/12/2018.

Note 4 : Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants présentent au 31 Décembre 2017, un solde de 10 982 624 dinars, contre un solde de 7 294 274 dinars au 31 Décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
Charges à répartir	20 685 490	11 330 259
Frais préliminaires	-	4 778
Résorption des autres actifs non courants	(9 702 866)	(4 040 763)
Total	10 982 624	7 294 274

Note 5 : Stocks

Les stocks présentent au 31 Décembre 2017, un solde de 107 017 632 dinars, contre un solde de 107 802 490 dinars au 31 Décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
Stocks de véhicules neufs	65 812 860	73 667 842
Stocks de pièces de rechange	37 036 084	29 173 300
Stocks matières premières et fournitures	2 554 607	3 209 383
Stocks marchandises	13 199	
Stocks produits semi finis	338 621	252 848
Stocks produits finis	2 279 839	2 821 257
Stock des travaux en cours	692 472	327 863
Provision pour dépréciation des stocks	(1 710 051)	(1 650 003)
Total	107 017 632	107 802 490

Note 6 : Clients & comptes rattachés

Les clients & comptes rattachés présentent au 31 Décembre 2017, un solde de 18 579 441 dinars, contre un solde de 49 565 001 dinars au 31 Décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
Clients ordinaires	7 547 111	36 111 573
Clients- effets à recevoir	225 625	3 047 345
Clients étrangers	1 805 822	1 138 710
Clients étrangers, effets à recevoir	2 111 035	2 531 345
Clients chèques et effets impayés	5 467 619	4 722 526
Clients douteux ou litigieux	8 929 094	9 075 476
Effets à l'encaissement	1 378 456	407 451
Effets à l'escompte	271 159	1 429 811
Provisions pour dépréciation des comptes clients	(9 156 480)	(8 899 236)
Total	18 579 441	49 565 001

Note 7 : Autres actifs courants

Les autres actifs courants présentent au 31 Décembre 2017, un solde de 55 345 674 dinars, contre un solde de 40 036 912 dinars au 31 Décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
Fournisseurs, avances et acomptes	560 784	1 382 409
Personnel	385 673	418 280
Etat impôts et taxes actif	4 706 284	9 628 795
Débiteurs divers	2 427 184	1 728 985
Comptes des sociétés du groupe	27 815 661	8 285 344
Compte d'attente	369 319	256 294
Produits à recevoir	13 277 474	12 463 440
Charges constatées d'avance	725 831	795 901
Avance sur acquisition terrain	5 655 412	5 655 411
Provisions pour dépréciations des autres actifs courants	(577 947)	(577 947)
Total	55 345 674	40 036 912

Note 8 : Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers présentent au 31 Décembre 2017, un solde de 76 483 113 dinars, contre un solde de 69 251 509 dinars au 31 Décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
Placement	28 210 980	17 836 814
Billets de trésorerie	24 100 000	24 500 000
Titres SICAV	76 394	178 809
Autres placements	24 231 003	26 853 486
Provision pour dépréciation des placements	(135 264)	(117 600)
Total	76 483 113	69 251 509

Note 9 : Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent au 31 Décembre 2017, un solde de 37 714 514 dinars, contre un solde de 38 454 236 dinars au 31 Décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
Chèques et effets en caisse	28 008 004	24 888 043
Chèques à encaisser	3 135 235	3 035 241
Banques	2 936 229	3 471 329
Comptes régies d'avance et accréditifs	3 158 207	6 861 077
Caisses	476 840	198 546
Total	37 714 514	38 454 236

Note 10 : Capitaux propres

Les capitaux propres présentent au 31 Décembre 2017, un solde de 84 685 717 dinars, contre un solde de 89 639 273 dinars au 31 Décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
Capital social	36 953 847	36 953 847
Prime d'émission	33 846 159	33 846 159
Réserve légale	740 859	134 077
Subventions d'investissement	2 000 839	1 736 932
Amortissement des subventions d'investissement	(1 639 317)	(1 515 273)
Réserves consolidées	12 128 653	18 844 771
Résultat de l'exercice groupe	654 678	(361 239)
Total	84 685 717	89 639 273

Tableau des variations des capitaux propres

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Subventions d'investissement	Amortissement des subventions d'investissement	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice groupe	Réserves des minoritaires	Résultat des minoritaires	Total
Solde au 31/12/2016	36 953 847	33 846 159	134 077	1 736 932	(1 515 273)	18 844 770	-361 239	7 228 050	(795 951)	96 071 372
Encaissement des subventions d'investissement				263 907						263 907
Amortissement des subventions d'investissement					(124 044)					(124 044)
Affectation du résultat 2016			606 782			(968 021)	361 239	(795 951)	795 951	0
Distribution de dividendes						(5 541 511)		(1 567)		(5 543 078)
Fonds social						(206 584)		(15)		(206 599)
Résultat de l'exercice							654 678		(289 074)	365 604
Solde au 31/12/2017	36 953 847	33 846 159	740 859	2 000 839	(1 639 318)	12 128 654	654 678	6 430 518	(289 074)	90 827 161

Note 11 : Emprunts

Les emprunts présentent au 31 Décembre 2017, un solde de 32 106 907 dinars, contre un solde de 34 080 214 dinars au 31 Décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
Emprunts bancaires	29 278 515	31 648 391
Crédits auprès des sociétés de leasing	2 828 392	2 431 823
Total	32 106 907	34 080 214

TABLEAU DES EMPRUNTS

Bailleur de fonds	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Début de période			Additions Emprunts de l'exercice	Régularisation	Reclassements échéances à moins d'un an	Remboursements	Fin de période		
			Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an	Échéances échues et impayées					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an	Échéances échues et impayées
AMEN BANK	5 000 000		4 206 374	793 626				(809 100)	(793 626)	3 397 274	809 100	
QATAR NATIONAL BANK	10 000 000		8 000 000	2 000 000				(1 666 667)		8 333 333	1 666 667	
BTE	5 000 000		4 581 019	418 981				(438 586)		4 142 433	857 567	
BNA	5 000 000		4 166 667	833 333				(833 333)		3 333 334	1 666 666	
BIAT	4 600 809	Mensuellement (2011-2018)	56 107	673 289	56 107			(56 107)	(673 289)		56 108	56 107
ATTIJARI BANK	20 579 841	Mensuellement (2010-2018)	1 077 367	3 098 869	349 053			(1 077 366)	(2 652 534)		1 080 141	792 614
AMEN BANK	2 366 000	Mensuellement (2006-2018)	33 091	198 545	16 545			(33 089)	(198 545)		33 092	16 545
AMEN BANK	450 000	Mensuellement (2010-2017)		25 952					(25 952)			
STB	1 045 000	Mensuellement (2006-2018)	7 465	89 571	7 464			(7 465)	(89 572)		7 465	7 464
BH	720 000	Trimestriellement (2010-2017)		61 725					(61 724)			
BIAT	300 000		300 000							300 000		
ATTIJARI BANK	1 000 000		1 000 000							1 000 000		
AMEN BANK	5 000 000	Trimestriellement (2010-2017)	2 163 772	996 874	478 407			(1 051 945)	(970 359)	1 111 827	1 051 944	504 922
AMEN BANK	3 000 000	Trimestriellement (2010-2017)	1 486 867	423 621				(457 765)	(423 620)	1 029 102	457 765	
STB	2 300 000	Trimestriellement (2010-2017)	115 000	460 000				(115 000)	(460 000)		115 000	
AMEN BANK	3 000 000	Mensuellement (2013-2020)	1 414 671	497 467				(464 035)	(423 648)	950 636	537 854	
BTL	2 460 000	Mensuellement (01/2017 à 06/2017)		2 460 000					(2 460 000)			
BT		Mensuellement (2015-2018)	1 759 991	426 511		1 000 000		(714 295)	(480 554)	2 045 696	660 253	
ZITOUNA	896 069					896 069		(186 437)	(78 669)	709 633	107 768	
ATB	1 500 000	Mensuellement (2014-2017)		665 666					(526 732)		138 216	
BT	1 600 000	Mensuellement (2014-2021)	1 280 000	320 000		320 000		(302 226)	(426 668)	1 191 106	302 226	
AMEN BANK	280 000					280 000		(51 009)	(34 851)	194 140	51 009	
BNA	1 540 000					1 540 000				1 540 000		
Total des emprunts bancaires			31 648 391	14 444 029	907 577	4 036 069	0	(8 264 426)	(10 780 344)	29 278 513	9 598 840	1 377 653

Baillleur de fonds	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Début de période			Additions Emprunts de l'exercice	Régularisation	Reclassements échéances à moins d'un an	Remboursements	Fin de période		
			Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an	Échéances échues et impayées					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an	Échéances échues et impayées

Crédits Leasing

TUNISIE LEASING	103 537					103 537		(45 000)	(12 920)	58 537	32 079	
TUNISIE LEASING	77 549					77 549		(16 802)	(1 392)	60 747	15 410	
TUNISIE LEASING	82 312					82 312		(19 107)	(1 901)	63 205	17 206	
LEASING ZITOUNA	229 264	Mensuellement (2014-2017)		34 187			113		(34 301)			
ZITOUNA LEASING	23 804	Mensuellement (2014-2017)		2 925					(2 925)			
TUNISIE LEASING	205 494	Mensuellement (2014-2019)	88 204	41 423			317	(46 110)	(41 740)	42 094	46 110	
ZITOUNA LEASING	19 121	Mensuellement (2014-2017)		2 927					(2 927)			
TUNISIE LEASING	101 078	Mensuellement (2015-2018)	9 395	35 662				(9 395)	(35 662)	0	9 395	
TUNISIE LEASING	30 765	Mensuellement (2015-2018)	3 849	10 869				(3 849)	(10 869)	0	3 849	
TUNISIE LEASING	44 673	Mensuellement (2015-2018)	14 874	14 960				(14 874)	(14 960)	0	14 874	
TUNISIE LEASING	94 843	Mensuellement (2015-2018)	26 360	32 290				(26 360)	(32 290)	0	26 360	
TUNISIE LEASING	66 592	Mensuellement (2015-2018)	26 148	21 972				(24 044)	(21 972)	2 103	24 044	
TUNISIE LEASING	70 436	Mensuellement (2016-2019)	29 771	23 046				(25 316)	(23 046)	4 455	25 316	
TUNISIE LEASING	48 783	Mensuellement (2016-2019)	22 007	15 837				(17 397)	(15 837)	4 610	17 397	
TUNISIE LEASING	27 583	Mensuellement (2016-2019)	11 715	9 013				(9 957)	(9 013)	1 758	9 957	
BT LEASING	49 037	Mensuellement (2016-2019)	28 772	15 411				(16 774)	(15 411)	11 998	16 774	
MODERN LEASING	30 572	Mensuellement (2016-2020)	21 920	6 595				(7 286)	(6 595)	14 634	7 286	
HANNIBAL LEASE	86 640	Mensuellement (2016-2019)	50 230	27 697				(30 750)	(27 697)	19 480	30 750	
HANNIBAL LEASE	26 982	Mensuellement (2016-2019)	13 747	8 600				(9 500)	(8 600)	4 247	9 500	
TUNISIE LEASING	41 165	Mensuellement (2017-2020)	32 043	9 122			1 038	(13 359)	(10 160)	18 684	13 359	
TUNISIE LEASING	7 873	Mensuellement (2017)		7 873			159		(8 032)			
TUNISIE LEASING	117 856					117 856		(39 177)	(35 768)	42 911	39 177	
TUNISIE LEASING	111 557					111 557		(36 197)	(24 965)	50 396	36 197	
TUNISIE LEASING	29 756					29 756		(9 810)	(8 205)	11 741	9 810	
TUNISIE LEASING	70 050					70 050		(38 508)	(17 768)	13 774	38 508	
TUNISIE LEASING	24 279					24 279		(5 912)	(2 746)	15 620	5 912	
TUNISIE LEASING	67 693					67 693		(21 105)	(6 598)	39 989	21 105	
TUNISIE LEASING	8 983					8 983		(3 075)	(5 908)		3 075	
TUNISIE LEASING	49 200					49 200		(15 108)	(3 537)	30 555	15 108	
ATL	621 000	Mensuellement (2010-2017)		46 150					(46 150)			
ATL	3 206 936	Mensuellement (2013-2020)	1 182 151	419 014				(458 320)	(419 014)	723 831	458 320	
ATL	239 818	Mensuellement (2016-2019)	183 233	50 325			183 233		(50 325)			
ATL	38 401	Mensuellement (2016-2019)	19 530	18 871				(13 503)	(18 871)	6 026	13 503	

Crédits Leasing (suite)

HANNIBAL LEASE	45 200	Mensuellement (2014-2017)		2 880				(2 880)				
HANNIBAL LEASE	63 990	Mensuellement (2014-2017)		10 091				(10 092)				
ATL	74 799	Mensuellement (2015-2018)	16 491	25 974			(16 491)	(25 973)		16 491		
ATL	119 596	Mensuellement (2015-2018)	7 697	43 414			(7 697)	(43 414)		7 697		
ATL	37 400	Mensuellement (2015-2018)	11 595	12 641			(11 596)	(12 640)		11 596		
TUNISIE LEASING	34 037					34 037	(12 210)	(6 041)	21 827	6 169		
HANNIBAL LEASE	169 800					169 800	(107 211)	(50 814)	62 589	56 396		
TUNISIE LEASING	179 680					179 680	(53 248)	(21 718)	126 432	31 530		
TUNISIE LEASING	483 344					483 344	(173 391)	(85 784)	309 953	87 607		
TUNISIE LEASING	37 999					37 999	(13 032)	(6 200)	24 967	6 832		
TUNISIE LEASING	93 824					93 824	(30 707)	(13 974)	63 116	16 733		
HANNIBAL LEASE	52 878	Mensuellement (2014-2017)		716				(715)				
MODERN LEASING	414 552	Mensuellement (2014-2018)	80 451	111 533			(80 453)	(111 533)		80 453		
MODERN LEASING	130 272	Mensuellement (2015-2018)	4 155	47 318			(4 155)	(47 318)		4 155		
MODERN LEASING	44 933	Mensuellement (2016-2018)	16 262	14 942			(16 263)	(14 942)		16 263		
MODERN LEASING	92 783	Mensuellement (2016-2018)	44 551	29 860			(32 871)	(29 861)	11 679	32 871		
MODERN LEASING	28 001	Mensuellement (2016-2019)	16 485	8 765			(9 592)	(8 765)	6 893	9 592		
MODERN LEASING	213 800	Mensuellement (2016-2020)	120 441	39 515			(43 288)	(39 514)	77 153	43 288		
MODERN LEASING	170 965					170 965	(56 802)	(51 434)	62 729	56 802		
MODERN LEASING	122 093					122 093	(20 145)	(1 594)	100 354	20 145		
HANNIBAL LEASE	94 343	Mensuellement (2014-2017)		5 950				(5 949)				
HANNIBAL LEASE	170 378	Mensuellement (2015-2018)	21 323	60 200			(21 324)	(60 200)		21 324		
HANNIBAL LEASE	42 244	Mensuellement (2015-2018)	12 596	15 503			(12 596)	(15 503)		12 596		
HANNIBAL LEASE	41 752	Mensuellement (2016-2019)	26 165	15 587			(17 049)	(15 587)	9 116	17 049		
HANNIBAL LEASE	45 146	Mensuellement (2016-2019)	29 467	15 679			(17 149)	(15 679)	12 318	17 149		
HANNIBAL LEASE	218 103	Mensuellement (2016-2019)	180 387	37 716			(41 254)	(37 716)	139 132	41 254		
HANNIBAL LEASE	112 779					112 779	(37 276)	(34 568)	40 936	37 276		
HANNIBAL LEASE	40 450					40 450	(8 830)	(21 116)	10 504	8 830		
HANNIBAL LEASE	93 420					93 420	(16 778)	(11 723)	64 919	16 778		
HANNIBAL LEASE	415 288					415 288	(73 637)	(40 296)	301 354	73 637		
UBCI LEASING	22 831	Mensuellement (2015-2018)	2 828	8 027			(2 828)	(8 027)		2 828		
UBCI LEASING	84 105	Mensuellement (2015-2018)	2 629	30 189			(2 629)	(30 189)		2 629		
UBCI LEASING	61 084	Mensuellement (2015-2018)	20 389	20 457			(20 389)	20 457		20 389		
UBCI LEASING	56 055	Mensuellement (2015-2018)	18 709	18 773			(18 709)	(18 773)		18 709		
UBCI LEASING	26 389	Mensuellement (2015-2018)	6 495	9 036			(6 495)	(9 036)		6 495		
UBCI LEASING	43 261	Mensuellement (2016-2019)	28 756	13 431			(14 484)	(13 431)	14 272	14 484		
ATTIJARI LEASING	93 469	Mensuellement (2017-2020)				93 469		(35 993)	38 002	19 473		
ATTIJARI LEASING	53 500	Mensuellement (2017-2020)				53 500		(14 150)	21 380	17 970		
ATTIJARI LEASING	34 650	Mensuellement (2017-2020)				34 650		(9 152)	13 875	11 623		
HANNIBAL LEASE	37 501	Mensuellement (2017-2020)				37 501		(4 861)	20 406	12 234		
HANNIBAL LEASE	57 900	Mensuellement (2017-2020)				57 900		(5 998)	33 090	18 812		
Total des crédits leasing			2 431 821	1 452 966	0	2 710 069	184 860	(1 896 262)	(1 934 587)	2 828 390	1 856 539	
Total général			34 080 212	15 896 995	907 577	6 746 138	184 860	(10 160 689)	(12 714 931)	32 106 903	11 455 379	1 377 653

Note 12 : Fournisseurs & comptes rattachés

Les fournisseurs & comptes rattachés présentent au 31 Décembre 2017, un solde de 115 251 924 dinars, contre un solde de 153 717 056 dinars au 31 Décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
Fournisseurs locaux	6 848 771	8 321 492
Fournisseurs locaux - effets à payer	5 808 684	4 380 525
Fournisseurs étrangers	101 469 440	138 363 381
Fournisseurs d'immobilisations	911 384	2 080 629
Fournisseurs, retenues de garantie	149 883	82 459
Fournisseurs factures non parvenues	63 762	488 570
Total	115 251 924	153 717 056

Note 13 : Autres passifs courants

Les autres passifs courants présentent au 31 Décembre 2017, un solde de 33 421 477 dinars, contre un solde de 33 276 732 dinars au 31 Décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
Clients créditeurs	23 728	382 547
Personnel	1 744 349	1 631 325
Etat impôts et taxes passif	4 657 541	2 467 116
Obligations cautionnées	17 570 729	20 425 887
Associés comptes courants	311 140	8 000
CNSS et autres organismes sociaux	103 923	-
Compte des sociétés du groupe	553 432	478 608
Charges à payer	3 162 871	2 876 524
Produits constatés d'avance	737 348	924 715
Dividendes à payer	115 746	115 746
Créditeurs divers	4 279 414	3 861 004
Compte d'attente	22 668	24 169
Provisions courantes pour risques et charges	138 587	81 091
Total	33 421 477	33 276 732

Note 14 : Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers présentent au 31 Décembre 2017, un solde de 175 141 908 dinars, contre un solde de 132 733 259 dinars au 31 Décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
Échéances à moins d'un an sur emprunts	10 976 491	15 351 606
Échéances à moins d'un an sur crédits leasing	1 856 540	1 452 966
Autres crédits	6 580 462	4 498 101
Financement en devises	99 713 805	59 250 749
Avance sur marché	358 870	1 222 142
Billets de trésorerie	5 550 000	4 250 000
Intérêts courus	2 383 215	3 013 868
Banques	47 722 524	43 693 827
Total	175 141 908	132 733 259

Notes relatives à l'état du résultat consolidé :

Note 15 : Revenus

Les revenus présentent au 31 Décembre 2017, un solde de 419 497 110 dinars, contre un solde de 354 814 423 dinars au 31 Décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
Ventes de véhicules neufs	332 265 449	281 236 781
Ventes pièces de rechanges	69 022 350	57 502 527
Assistances et autres services	6 806 776	6 201 693
Ventes à l'export	2 910 177	2 304 309
Ventes locales	10 973 880	9 612 489
Ventes carburants et lubrifiants	1 540 255	1 071 035
RRR accordés sur ventes	(4 021 778)	(3 114 411)
Total	419 497 110	354 814 423

Note 16 : Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation présentent au 31 Décembre 2017, un solde de 485 108 dinars, contre un solde de 782 780 dinars au 31 Décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
Loyer et revenus des immeubles	464 273	495 939
Autres produits d'exploitation	20 834	286 841
Total	485 108	782 780

Note 17 : Achats de marchandises consommés

Les achats de marchandises consommés présentent au 31 Décembre 2017, un solde de 338 338 430 dinars, contre un solde de 290 178 779 dinars au 31 Décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
Achats de véhicules neufs	287 080 479	278 126 532
Achats de pièces de rechanges	54 849 298	44 469 777
Achats locaux de marchandises	1 527 781	1 407 199
Achats lubrifiants et dérivés	1 066 022	504 341
RRR obtenus sur achats	(5 799 540)	(3 295 644)
Variation des stocks	(385 610)	(31 033 426)
Total	338 338 430	290 178 779

Note 18 : Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés présentent au 31 Décembre 2017, un solde de 3 117 807 dinars, contre un solde de 3 057 856 dinars au 31 Décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
Achats de carburants et lubrifiants	616 603	649 634
Achats de fournitures de bureau	256 936	292 242
Achats de matières et fournitures consommables	212 708	182 669
Eau	96 384	92 445
Electricité & GAZ	845 598	759 801
Achats de petit outillage	64 026	75 639
Achats de prestations de services	933 009	907 483
Autres achats non stockés	206 455	154 268
Transfert de charges	(113 910)	(56 325)
Total	3 117 807	3 057 856

Note 19 : Charges de personnel

Les charges de personnel présentent au 31 Décembre 2017, un solde de 24 346 813 dinars, contre un solde de 22 798 751 dinars au 31 Décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
Salaires et compléments de salaires	19 289 461	17 812 684
Charges sociales	3 557 896	3 430 526
Autres charges de personnel	1 568 027	1 501 825
Transfert de charges personnel	(456 024)	(50 000)
Provision pour congés payés (nettes des reprises)	387 453	103 716
Total	24 346 813	22 798 751

Note 20 : Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions présentent au 31 Décembre 2017, un solde de 16 308 021 dinars, contre un solde de 11 920 342 dinars au 31 Décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
Dotations aux amortissements des Immobilisations Incorporelles	2 256 058	2 378 320
Dotations aux amortissements des Immobilisations Corporelles	6 591 938	5 938 776
Dotations aux résorptions des autres actifs non courants	7 405 368	3 457 684
Dotations aux provisions pour dépréciation des comptes clients	412 958	347 342
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	534 636	710 397
Dotations aux provisions pour risques et charges	483 671	222 876
Autres Dotations aux provisions	18 324	40 934
Reprises sur provisions pour dépréciation des comptes clients	(512 828)	(16 622)
Reprises sur provisions pour dépréciation des stocks	(474 587)	(635 941)
Reprises sur provisions pour dépréciation des immobilisations financières	-	(9 785)
Reprises sur provisions pour risques et charges	(407 516)	(513 639)
Total	16 308 021	11 920 342

Note 21 : Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation présentent au 31 Décembre 2017, un solde de 11 642 791 dinars, contre un solde de 15 849 533 dinars au 31 Décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
Services extérieurs	2 987 467	2 641 549
Autres services extérieurs	6 838 507	11 587 740
Impôts et taxes	1 816 817	1 620 244
Total	11 642 791	15 849 533

Note 22 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes présentent au 31 Décembre 2017, un solde de 25 087 394 dinars, contre un solde de 16 391 221 dinars au 31 Décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
Intérêts et agios bancaires	6 987 631	6 171 346
Intérêts des obligations cautionnées	338 192	422 875
Pertes de change	11 042 085	6 121 989
Gains de change	(1 295 467)	(2 994 571)
Intérêts des comptes courants sociétés du groupe	23 585	5 995
Intérêts des billets de trésorerie	284 334	140 720
Produits financiers	(3 587 943)	(3 238 096)
Intérêts sur financement en devises et crédits mobilisables	4 359 034	5 593 937
Autres charges financières	6 852 600	4 090 221
Intérêts sur crédits leasing	83 343	76 805
Total	25 087 394	16 391 221

Note 23 : Produits des placements

Les produits des placements présentent au 31 Décembre 2017, un solde de 7 639 035 dinars, contre un solde de 7 106 256 dinars au 31 Décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
Revenus des billets de trésorerie	2 746 409	3 200 407
Dividendes	10 773	1 215
Intérêts des comptes courants des sociétés du groupe	4 591 137	3 038 707
Autres produits des placements	290 716	865 927
Total	7 639 035	7 106 256

Note 24 : Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires présentent au 31 Décembre 2017, un solde de 1 245 606 dinars, contre un solde de 1 725 601 dinars au 31 Décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
Produits nets sur cessions d'immobilisations corporelles	422 400	39 900
Produits nets sur cessions des titres de participations	75 000	399 548
Subvention TFP	96 519	83 340
QP des subventions d'investissement	124 045	47 179
Autres gains	527 642	1 155 634
Total	1 245 606	1 725 601

Note 25 : Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires présentent au 31 Décembre 2017, un solde de 310 633 dinars, contre un solde de 241 730 dinars au 31 Décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
Pertes sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	70	10 795
Pertes sur cession d'immobilisations financières	4 334	447
Autres pertes	306 228	230 488
Total	310 633	241 730

Notes relatives à l'état des flux de trésorerie consolidé :

Note 26 : Variation des éléments du BFR

Désignation	Solde au 31 Décembre 2017	Solde au 31 Décembre 2016	Variation
Stocks	108 727 683	109 452 493	724 810
<u>Variation des stocks</u>	<u>108 727 683</u>	<u>109 452 493</u>	<u>724 810</u>
Clients et comptes rattachés	27 735 921	58 464 237	30 728 316
<u>Variation des clients et comptes rattachés</u>	<u>27 735 921</u>	<u>58 464 237</u>	<u>30 728 316</u>
Autres actifs courants	55 923 620	40 614 859	-15 308 761
<u>Variation des autres actifs courants</u>	<u>55 923 620</u>	<u>40 614 859</u>	<u>-15 308 761</u>
Fournisseurs et comptes rattachés	115 251 924	153 717 056	-38 465 132
Fournisseurs d'immobilisations	-911 384	-2 080 629	1 169 245
<u>Variation des fournisseurs d'exploitation</u>	<u>114 340 540</u>	<u>151 636 427</u>	<u>-37 295 887</u>
Autres passifs courants	33 421 477	33 276 732	144 745
Provisions courantes pour risques et charges	-138 587	-81 091	-57 496
<u>Variation des autres passifs courants (*)</u>	<u>33 282 889</u>	<u>33 195 641</u>	<u>87 248</u>
Concours bancaires et autres passifs financiers	175 151 908	132 743 259	42 408 649
Échéances à moins d'un an sur emprunts	-10 976 491	-15 351 606	4 375 115
Échéances à moins d'un an sur crédits leasing	-1 856 540	-1 452 966	-403 574
Banques	-47 722 524	-43 693 827	-4 028 697
<u>Variation des autres passifs financiers</u>	<u>114 596 352</u>	<u>72 244 860</u>	<u>42 351 492</u>

Note 27 : Trésorerie à la fin de l'exercice

Désignation	Solde au 31 Décembre 2017	Solde au 31 Décembre 2016
Liquidités et équivalents de liquidités	37 714 514	38 454 236
Concours bancaires	(47 722 524)	(43 693 827)
<u>Trésorerie de fin d'exercice</u>	<u>(10 008 010)</u>	<u>(5 239 591)</u>

Note 28 : Engagements hors bilan

Tableau des Engagements Hors Bilan

Au 31 Décembre 2017

(Exprimé en dinar)

Type d'Engagement	Valeur Totale	Tiers	Partie engagée
-1- Engagements donnés			
-A- Garanties personnelles			
Cautionnement	1 045 000	AMEN BANK BIAT ATTIJARI BANK BH STB	Bassem LOUKIL Mohamed LOUKIL
	450 000	AMEN BANK	Bassem LOUKIL
	11 820 000		Mohamed LOUKIL
	21 685 000		Bassem LOUKIL
	1 500 000		Walid LOUKIL
	5 300 000	BH	ECONOMIC AUTO
-B- Garanties réelles			
Hypothèques	1 045 000	STB	
	4 600 809	BIAT	AURES AUTO-SA
	20 579 841	ATTIJARI BANK	
	720 000	BH	
	2 366 000	AMEN BANK	
	1 014 560	STB	
	5 000 000	AMEN BANK	AURES AUTO-SA
	900 000	BNA	AURES AUTO-SA
98 876 000		ECONOMIC AUTO	
3 050 000		TRUCKS GROS	
3 920 000	BT	GIF	
Nantissement	720 000	BH	AURES AUTO-SA
	1 014 560	STB	AURES AUTO-SA

	2 300 000	STB	Nantissement de 265 850 actions revenant à LIG et 289 649 actions revenant à ETS LOUKIL
	3 000 000	AMEN BANK	AURES AUTO-SA
	5 000 000	Amen Bank	UADH
	10 000 000	Qatar National Bank	UADH
	5 000 000	Banque Nationale Agricole	UADH
	5 000 000	Banque de Tunisie et des Emirats	UADH
	3 920 000	BT	GIF
	17 680 000		ECONOMIC AUTO

**C- Effets escomptés
non échus**

Effets à l'escompte 14 684 309

**-2- Engagements
reçus**

**A- Garanties
personnelles**

Cautionnement 35 155 000

Accréditifs 17 127 000

Cautions de
marchés 1 418 000

Obligations
cautionnées 3 384 000

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIF AUX
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017.**

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe « Universal Auto Distributors Holding» qui comprennent le bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2017, ainsi que l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés, annexés au présent rapport font apparaître un total du bilan consolidé de 450 204 921 Dinars et un bénéfice net de 654 678 Dinars.

A notre avis, à l'exception de l'incidence des points décrits dans la section «Fondement de l'opinion avec réserve» de notre rapport, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion avec réserves

- 1-*** Un redressement fiscal est notifié à la société « Economic Auto –SA » pour un montant total de 1 600 Milles Dinars dont 565 Milles Dinars de pénalités. La vérification a touché les exercices 2012 à 2015. Aucune provision n'a été constatée pour couvrir le risque fiscal.
- 2-*** La société « Economic Auto –SA » a procédé à la répartition de la perte de change, résultant de la forte dépréciation du Dinars relative aux exercices 2016 et 2017, sur une durée de 3 ans. Au 31 Décembre 2017, le solde non amorti des pertes de change reportées s'élève à 7 427 Milles Dinars.
- 3-*** La société « Economic Auto -SA» n'a pas constaté la provision requise pour les congés à payer des personnels qui s'élève, au 31 Décembre, selon notre estimation, à 280 Milles Dinars.
- 4-*** Les immobilisations de la société « Aures Auto- SA », dont la valeur brute s'élève au 31 décembre 2017 à 79 825 Milles Dinars , n'ont pas fait l'objet d'un inventaire physique conformément aux exigences de l'article 8 et suivants du code de commerce et 17 de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises.

- 5- La société « Aures Auto- SA » a constaté parmi les charges à répartir de l'exercice 2017 un montant de 3 889 Milles Dinars relatif à la perte de change réalisée durant le deuxième semestre 2017 ce qui n'est pas conforme aux dispositions de la norme comptable 10 du système comptable tunisien. La charge à répartir a été résorbée sur 3 années. Le solde non résorbé s'élève au 31 décembre 2017 à 2 592 Milles Dinars.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

4. Rapport de gestion relatif au groupe de sociétés

La responsabilité de ce rapport de l'exercice 2017, incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion relatif au groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion relatif au groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion relatif au groupe de sociétés, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au conseil d'administration de la société mère « Universal Auto Distributors Holding » qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le conseil du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Sur la base de notre examen, nous avons constaté que la société « Economic Auto -SA » ne s'est pas conformée aux dispositions de l'article 300 du code des sociétés commerciales en décidant une augmentation du capital avec suppression de droit préférentiel de souscription de 20 000 actions sans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Tunis, le 09 Novembre 2018

P/C.M.C-DFK International
Chérif BEN ZINA

P/ F.M.B.Z-KPMG Tunisie
Moncef BOUSSANOUGUA ZAMMOURI